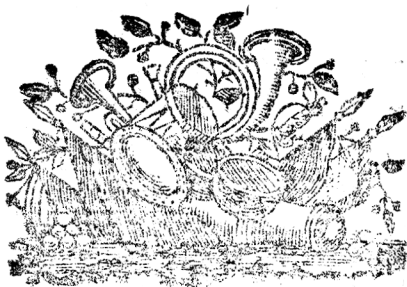


JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

15. JANVIER

1785.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL HISTORIQUE ET

LITTÉRAIRE.

15. JANVIER

1785.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Cristallographie, ou description des formes propres à tous les corps du regne minéral, dans l'état de combinaison saline, pierreuse ou métallique, avec figures & tableaux synoptiques de tous les cristaux connus; par Mr. Romé de Lisle. A Paris, de l'imprimerie de Monsieur, 1783. 4 vol. in-8°. Prix 30 liv. broch.

Pendant bien des siècles le mot de cristallisation a eu un sens fort borné, & ne signifioit que des corps transparens à plusieurs

* 15 Juill.
1781. p. 411.

faces ; aujourd'hui il est également employé pour les densités , tels que les minéraux & tout ce qui présente une figure anguleuse. Mais la théorie de ces angles n'a jamais été approfondie par une étude aussi constante & suivie , qu'elle vient de l'être par M^r. Romé de Lisle. Le nom seul de cet illustre physicien * nous promet qu'il n'a pas vu superficiellement son objet , & qu'on ne peut que s'instruire solidement en l'écoutant. Il prouve dans son Introduction que la cristallisation est une propriété , commune à tous les corps du règne minéral , d'affecter une figure polyèdre , constante & déterminée dans chaque espèce ; que c'est un des plus curieux phénomènes de la nature , & l'un de ceux dont on peut dire que la découverte semble ne pouvoir plus être contestée à raison du grand nombre d'observations qui viennent à son appui. Il la définit ainsi : *Une loi fondamentale de la nature , en vertu de laquelle les parties intégrantes ou similaires d'un corps , atténuées , dissoutes & séparées les unes des autres par l'interposition d'un fluide , sont déterminées à se rejoindre & à former des masses solides d'une figure polyèdre , régulière & constante.*

Cette loi de la nature , comme toutes les autres , n'a d'autre raison qu'elle même , c'est Dieu l'a voulu ainsi : raison que , suivant la remarque de d'Alembert , les physiciens n'emploient pas assez souvent , & qui est le *non plus* outre de toutes nos spéculations dès qu'elles sont parvenues à un certain point. " Quant au mystère interne de la cristallisation,

„ fation, dit M^r. Romé de Lisle, nous
 „ sommes bien éloignés de pouvoir en
 „ rendre compte: c'est un myſtere de la
 „ nature, qui, de même que la génération
 „ dans les animaux & la végétation dans les
 „ plantes, échappe à la curioſité de nos
 „ regards. Nous voyons une plante, un
 „ animal croître & ſe développer, ſans que
 „ nous puiffions voir comment la ſeve ou le
 „ chyle ſe métamorphoſent en la ſubſtance
 „ propre à ces êtres organiſés. Le mécha-
 „ niſme de la criſtalliſation, quoique beau-
 „ coup plus ſimple, ne nous eſt guere mieux
 „ connu (a). Tenons-nous-en donc à ce que

(a) Non, je ne ſuis pas honteux de le dire :
 cette *forme ſubſtancielle* des anciens, dont on
 rit tant aujourd'hui, eſt un être bien réel.
 C'eſt la loi éternelle qui produit telle ſubſtan-
 ce, eſſentiellement différente d'une autre ſub-
 ſtance. Savons nous quelque choſe de mieux,
 avons nous une expreſſion plus laconique,
 mieux entendue aujourd'hui que celle-là l'é-
 toit autrefois? — Qui ne reconnoitra pas
 la nature des queſtions arabiques, le ton mê-
 me & le tour de la vieille philoſophie, dont
 nos ſuffiſans ont tant plaiſanté, dans le paſſage
 ſuivant. “ Ici il ſ'élève une queſtion *très-deli-*
cate & très-importante. La figure des élémens
 „ ſecondaires ou chymiques (qui, comme je
 „ l'ai dit plus haut ſont l'acide, le phlo-
 „ giſtique, la terre primitive & le principe
 „ aqueux) nous étant preſque auſſi peu con-
 „ nue que celle des élémens primitifs de la
 „ nature, on demande ſi la figure des molé-
 „ cules intégrantés ou ſimilaires des corps eſt
 „ déterminée par l'un de leurs principes chy-
 „ miques conſtituans, excluſivement à tout
 „ autre; ou ſi pluſieurs de ces principes con-

„ l'observation nous présente, si nous ne
 „ voulons pas substituer les rêves de notre
 „ imagination au silence majestueux de la
 „ nature sur les premiers principes. „

L'ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première l'auteur traite des *cristaux salins*. Il jette d'abord un coup d'œil sur les divers acides qui, dans leur état de plus grande pureté, sont vraiment *incristallisables*, mais sans lesquels il n'existe point de cristallisation. Il passe ensuite aux alkalis, dans plusieurs desquels la combinaison des principes élémentaires est assez parfaite, pour qu'ils soient susceptibles de se cristalliser. Enfin, il examine les sels neutres qu'on obtient par la combinaison des divers acides avec le phlogistique, & les différentes bases alkales, terreuses & métalliques. — Dans la seconde partie, il s'agit des *cristaux pierreux*, c'est-à-dire,

„ situans concourent, par leur figure parti-
 „ culière, à la production de la figure moyenne
 „ qui résulte nécessairement de leur combinai-
 „ son? Cette question me paroît mériter d'au-
 „ tant mieux d'être approfondie, que des mi-
 „ néralogistes célèbres, tels que Wallerius &
 „ Cronstedt, ont prétendu qu'il falloit faire
 „ une distinction entre ce qui causoit la figure
 „ d'un sel, & ce qui causoit la cristallisation;
 „ celle-ci, suivant eux, étant produite par l'a-
 „ cide, qu'ils assurent être sans figure, tan-
 „ dis que la figure est déterminée par la base
 „ qui sature cet acide &c. &c. T. 1. p. 23.
 — Questions semblables dans la philosophie
 newtonienne; *Observ. philos.* Entret. 2. p. 72
 & suiv. édit. de Paris 1778.

à-dire, de ceux qu'on range communément parmi les substances appelées *pierres*, telles que le gypse ou pierre à plâtre, le spath calcaire, séléniteux, vitreux, le zoolite, le quartz, les gemmes, &c. — La troisième partie a pour objet les *cristaux métalliques*, d'abord les demi métaux, comme l'arsenic, l'antimoine, le zinc, le bismuth, le cobalt, le mercure; ensuite les métaux, comme le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, l'argent & l'or.

A des vues directes sur ces divers objets, l'auteur joint des réflexions sur d'autres parties de la physique, selon que l'occasion & la liaison naturelle des matières les amènent. Les grands ouvrages de la nature tiennent aux plus petits, & l'auteur qui en saisit les rapports mieux que personne, n'a garde de les séparer quand il s'agit de présenter le résultat complet d'une observation. Les divers systèmes relatifs à ces objets sont passés en revue, & jugés avec autant d'impartialité que de précision. Ceux du Plin françois ne sont pas oubliés. On ne lui passe pas d'avoir regardé les *montagnes primitives comme des boursoufflures d'une matière en fusion*; d'avoir confondu les produits du feu avec les granites; les prophyes, les jaspes, le serpent in & le roc vif &c. — Les germes chimériques des cristaux, supposés par M^r. Robinet, ne sont pas plus épargnés; on prouve que ce prétendu physicien a pris des pétrifications pour des cristallisations. On s'oppose également à Peiresc, à M^r. de la Metherie,

à M^r. Gueneau de Montbeliard qui paroissent exprimer des idées analogues à celles de Robinet. — On voit à la p. 54 du second volume, une bonne réfutation de M^r. Achard qui avoit cru pouvoir faire des cristaux. L'impossibilité où s'est trouvé cet académicien de vérifier son procédé, montre assez qu'il en a reconnu l'illusion (a). M^r. R. de L. s'élève avec le même succès contre la fusion du diamant, & prouve que les pierres qui ont coulé, n'appartiennent pas à cette classe de bijoux (b); il détruit une multitude d'observations mal faites, de conséquences mal déduites par

(a) 15 Juin 1780. p. 301. — 1. Janv. 1781. p. 14. — Autre idée romanesque de Mr. Achard, *ibid.* p. 15.

(b) Argument de fait, soutenu de l'expérience de 5 mille ans contre la fusion des diamans, 1 Avril 1781. p. 484. C'est peut-être la manie des systèmes qui fait que la théorie des pierres eût si peu avancée, & que tous les jours des savans du premier rang débitent d'étranges paradoxes en cette matière. Car rien n'arrête les progrès des sciences autant que cette funeste maladie de l'esprit humain, effet de l'inquiétude & de la suffisance. Il n'y a pas long-tems que j'ai lu dans l'ouvrage d'un homme qui en étoit atteint; que toutes les pierres qu'un feu violent faisoit entrer en fusion, étoient de la lave: assertion réfutée par une infinité de substances fluantes qui n'ont jamais rien eu de commun avec les volcans. . . . Cette lave même avoit donc été fondue avant de l'être par les volcans, & *sic in infinitum*. — Macquer prétend que toutes les pierres sont fusibles, il n'excepte que la chaux d'antimoine, qui cependant a été fondue par d'autres. 15 Avril 1779, p. 561.

des gens que le goût dominant de l'histoire naturelle a provoqué à écrire sur une matière pour laquelle ils n'avoient point reçu la mission du génie.

Il peut se faire, qu'en combattant avec succès les idées d'autres savans, M^r. R. de L. a donné aux siennes trop d'effort & trop d'étendue. Malgré toute la confiance que le lecteur impartial puisse mettre dans sa théorie des cristallisations, il trouvera un peu étrange d'avouer que les alpes & les landes *ne sont autre chose que des cristaux* (t. 1. p. xv). — Peut-être ne croira-t-il pas plus aisément qu'*aucune théorie de la terre ne peut subsister si les cristaux n'en sont la base* (*ibid.*); quoique d'ailleurs il convienne bien volontiers de l'intérêt vaste & varié de l'explication, que le savant auteur en donne.

— S'il ne comprend pas facilement que les salines de Hongrie & de Pologne, placées dans la contrée la plus élevée de l'Europe, aient été autrefois un fonds de mer, & ne soient que le dépôt de la salure marine (t. 1. p. 376); c'est que 1^o ces dépôts devroient être bien plus étendus & plus profonds dans les pays bas, que dans les environs du Krapach. 2^o. C'est qu'il ne conçoit pas comment de gros arbres auroient traversé ces masses salineuses de part en part *.

3^o. C'est qu'il ne peut s'imaginer ce qu'étoit alors le reste du monde; car si le Krapach étoit non-seulement couvert de l'océan, mais s'il en bornoit la plus grande profondeur, quelle idée se faire d'un tel océan?

* 1 Fé
1784. p. 19

Et qu'est devenu cette incroyable masse d'eau, dont, suivant l'auteur, il ne s'est pas perdue une goutte (a). — Le retranchement de l'air & du feu, du nombre des quatre élémens, pourroit lui paroître n'être pas suffisamment motivé. Car en admettant la justesse des expériences qui prouvent la composition de ces deux fluides, en supposant qu'on n'a pas confondu le véhicule avec les substances dont il est chargé, qu'on n'a point cru faire l'air en le faisant sortir des cellules & filières qui le renfermoient, qu'on n'a point cru produire le feu en le faisant éclater &c &c *; supposant enfin que les adversaires de ces élémens les aient proscrits par des raisons uniformes & d'accord entr'elles (b); il sera tenté de s'en tenir encore à l'ancienne division; parce que l'air & le feu sont des substances visibles, comme la terre & l'eau, &

* 15 Avril
1779. p. 559.
— 1 Oct.
1779. p. 162.
— 1 Juillet
1780. p. 360.

(a) En vain dira-t-il, que sans changer de nature, elle est entrée dans les pierres (t. I. p. 54). Les pierres d'alors, les granits p. ex, en donnoient 4 à 6 gouttes par once (*ibid.*); ainsi l'absorption étoit égale. ... Eh! quelles pierres auroient absorbé un océan dont le Krapach faisoit la base?

(b) Mr. R. de L. convient du peu d'accord qu'il y a dans leurs systèmes. « Les chymistes, dit-il, ont des opinions très-différentes sur la nature, le nombre & la proportion des fluides élastiques & subtils qu'ils font entrer dans la combinaison de l'air & du feu ». T. I. p. 9. Nous avons vu que les effets & produits des deux nouveaux élémens ne jouissoient pas d'une plus grande unanimité de suffrages, & qu'il en résultoit d'étranges questions. Citeffus p. 83

que toute division suppose une analogie manifeste entre les membres divisés; parce que l'acide & le phlogistique n'existant nulle part en masse, n'étant nulle part sensibles en eux-mêmes, ne doivent pas être mis au rang des élémens plus que les fluides électrique & magnétique, dont l'action est peut-être plus importante encore dans la nature que le phlogistique & l'acide. Que les chymistes recherchent des causes invisibles qui secondent leurs opérations & les terminent en dernier lieu, à la bonne heure, mais le but du physicien est la contemplation des principes dont les corps sont visiblement & sensiblement constitués (a).
 — Il ne sera pas content de l'opinion que

(a) C'est la réflexion de Mr. de Buffon que l'auteur rejette un peu légèrement: « Les quatre élémens ont été bien saisis par les philosophes, même les plus anciens. Ce ne sont jamais que les grandes masses qu'il faut considérer, lorsqu'on veut définir la nature. Le soleil, l'atmosphère, la mer & la terre, sont les grandes masses sur lesquelles ils les ont établis. S'il existoit un autre de *phlogistique*, une atmosphère d'alkalis, un océan d'acide, & des montagnes de diamans, on pourroit alors les regarder comme les principes généraux & réels de tous les corps; mais ce ne sont au contraire que des substances particulières, produites, comme toutes les autres, par la combinaison des véritables élémens ». *Introd. à l'Hist. des minéraux, tom. i, p. 120 de l'in-4^o*. Ce que Mr. R. de L. oppose à cette observation, tend à mettre au rang des élémens, tous les agens invisibles, telle que l'électricité, & à priver

que l'auteur embrasse sur les basaltes , & regardera comme démontré par des argumens péremptoires , que ces especes de cristaux sont l'ouvrage de l'eau (a) ; il regardera comme

priver la physique de son objet le plus immédiat & le plus propre , qui sont les êtres visibles & sensibles par eux-mêmes. — Par une especie de contradiction , mais où il est entraîné par la nature & les conséquences de son opinion , il paroît hésiter à laisser l'eau dans l'ordre des élémens , quoiqu'il l'y ait placée d'abord sans délibération. — Sur ce que Mr. de Buffon croit que l'acide & le phlogistique ne sont qu'un résultat des 4 élémens connus, Mr. R. de L. le somme d'en tirer ces élémens. Mais cette sommation est-elle tout-à-fait en place ? Le résultat de principes combinés ne pourroit il pas être plus subtil, moins visible & maniable que ces principes mêmes ? Que de choses dont on connoit aujourd'hui la composition , & que la chymie n'a pu analyser durant bien des siècles ? Qui sait si un jour on ne décomposera pas l'or ?

(a) 15 Sept. 1782 , p. 91, *Exam. des Epoques* n. 125 édit. 1781. Il est aisé de voir que ce n'est que par voie d'autorité & par une especie d'impulsion de mode que le savant auteur s'est rangé parmi les volcanico-basaltistes ; car dès qu'il est abandonné à lui-même , il revient au vrai système , & marque la répugnance qu'il a pour l'autre. *Ces immenses groupes de basaltes en colonnes*, dit-il, *sont un produit de la retraite* (il veut dire *du retrait*) *qu'a éprouvée la matiere basaltique EN SE DESSECHANT, ou SI L'ON VENT en se refroidissant.* T. I. p. 567. Nous avons montré ailleurs que le feu ne produisoit jamais de retrait semblable à celui des basaltes. Les volcanistes en conviennent eux-mêmes en recourant (quoique très vainement) aux volcans sous-marins. Enfin ce qui paroît incroyable , Mr. R. de L.

sans

une confirmation de cette vérité l'obligation où s'est trouvé l'auteur de recourir, ainsi que M^r. de Luc, à des volcans sous-marins, pour trouver *dans les eaux une circonstance déterminante* (t. 2 p. 621). — Il soupçonnera que M^r. R. de L. a pris comme bien d'autres le pechstein pour de la lave (t. 2. p. 629), & croira qu'en général sa théorie des substances volcaniques est peu exacte (a). — Il verra avec peine que l'auteur ait adhéré à l'affertion fausse de M^r. Hamilton & de quelques autres naturalistes sur les prétendus volcans de Bonn (b). — Comment comprendra-il que l'eau *diminue continuellement & universellement sur toute la surface du globe* (t. 2. p. 611), si, comme on le soutient ici contre Boyle, Wallerius & Margraff, l'eau est une substance parfaitement indestructible & inconvertible (t. 1. p. 211). — Il sera surpris des efforts que fait l'auteur pour trouver l'époque & l'origine tantôt d'une chose tantôt d'une autre renfermée dans le sein de la terre, jusqu'à imaginer des minéraux & des végétaux ensevelis, on ne fait

sans égard à ce que la condescendance lui fait dire ailleurs, établit avec autant d'étendue que de force, par des preuves d'autorité & de fait, la formation des basaltes par l'eau. Voyez les pages 565, 566, 567, 568, 569.

(a) 15 Sept. 1782, p. 90. Erreurs semblables de Mr. Hamilton 15 Nov. 1782, p. 396. —
Plaisante découverte de Mr. Giraud Soulayte, *ibid.*

(b) 15 Sept. 1784, p. 106 & autres *ibid.*

Epist. 30.

quand ni comment, pour expliquer une pièce de houille ou de soufre (t. 2. p. 587), lui qui a mis pour épigraphe de son 3^e. volume, ce passage de Seneque: *Natura quidquid componit, resolvit; & quidquid resolvit, componit iterùm* (a). — Il ne verra pas pourquoi M^r. R. de L. suppose d'après M^r. de Saussure, observateur extraordinairement systématique & romanesque, que les plantes indiennes & américaines, dont l'empreinte se trouve dans nos schistes & nos ardoises, sont d'antiques productions de nos climats (t. 2. p. 600), puisqu'au lieu d'une supposition parfaitement arbitraire, démentie par l'état actuel du globe, il avoit le grand événement du déluge, attesté par Dieu même, conservé dans les annales de toutes les nations, & dont les philosophes même les plus rétifs ont fait la base de toutes les traditions humaines (b). &c.

Le troisième volume est un Dictionnaire, non alphabétique mais réfléchi & méthodique des minéraux. L'auteur y a rassemblé tout ce que les naturalistes les plus célèbres de diverses nations ont écrit de mieux sur cet objet. En général, son érudition est étonnante, & le tems qu'il a donné à la lecture, égale celui qu'il a donné à l'expérience & à l'observation. On pourroit même croire que

(a) Passage remarquable de Mr. Collini, *Examen des Epoq.* n^o. 101. — Autre 15 Sept. 1782, p. 85.

(b) 15 Octobre 1784, p. 246.

15. Janvier 1785.

93

de tems en tems ses propres idées perdent quelque chose de leur consistance & de leur ensemble. Il est difficile de rassembler les opinions de gens savans & célèbres, sans qu'il en reste une impression plus ou moins forte dans l'esprit, qui déroge quelquefois à la suite & à la dépendance des persuasions personnelles.

La fin de ce volume présente deux tables l'une des matieres, l'autre des auteurs qui ont quelques rapports avec la théorie des cristaux. Elles sont d'un détail immense; & par le soin que M^r. R. de L. a eu d'en faire une espece de concordance avec son ouvrage, en marquant par des citations fréquentes & exactes les endroits où il s'est occupé d'un objet ou d'un tel écrivain, elles deviennent pour le lecteur d'un usage prompt & sûr dans la recherche de quelque objet particulier. Plusieurs articles de cette nomenclature contiennent des jugemens critiques qui caractérisent très-bien les auteurs. On voit, par exemple, que M. R. de L. n'a point cru sur parole ce que le bruyant M^r. Giraud-Soulavie * raconte de tant d'objets qui après la publication de ses 6 gros volumes sont encore étrangers pour lui, & qu'il n'est pas aussi extasié de cette amphigourique production que son auteur. " L'auteur, dit-il, a
,, décrit, dans le second volume, les diffé-
,, rentes formes prismatiques des basaltes vol-
,, caniques du Vivarais: il donne pour des
,, *granits calcaires*, des roches concrètes qui
,, n'ont pas le moindre rapport avec le vé-
,, ritable

* 15 Juin
1784. p. 232.

„ ritable granit. Dans le *prospectus* qu'il
 „ vient de publier d'une *Histoire philosophi-*
 „ *que du progrès des sciences en France depuis*
 „ 1700, *jusques & compris 1783*, il avance
 „ p. 14 que *Bourguet a reconnu toutes les*
 „ *formes géométriques possibles, & toutes les*
 „ *figures cristallisées qui en dépendent.* Quant
 „ à ses propres ouvrages, l'auteur dit qu'il
 „ n'auroit jamais osé les croire dignes des
 „ regards du public; si Mr *** de l'aca-
 „ démie des sciences, ne l'eût engagé à les
 „ présenter à l'académie, & à les publier...
 „ Quelles obligations n'a-t-on point à Mr.***;
 „ d'avoir jugé les ouvrages minéralogiques de
 „ M^r. l'abbé Soulavie dignes du public & de
 „ l'académie? „

Le quatrième volume est formé de plan-
 ches où sont plus de 500 figures; tous
 les genres de cristaux y sont classés par le
 nombre & la disposition de leurs angles. Rien
 ne prouve mieux que cet aspect, les recher-
 ches immenses & pénibles de l'auteur, son
 assiduité & sa patience à observer, à suivre
 la nature dans ses plus petits & plus secrets
 détails. On peut dire que c'est-là que son
 grand principe, touchant la forme déterminée
 & invariable des cristaux, reçoit en quelque
 façon la sanction des sens & des yeux, plus
 propres à convaincre, sur-tout en physique,
 que les raisonnemens les plus lumineux. Ce-
 pendant, l'auteur ne se le dissimule pas, son
 système, ou si l'on veut, sa découverte est
 combattue par de grands adversaires & ce
 qu'il y a de plus remarquable, par des na-
 turalistes

15. Janvier 1785.

99

turalistes célèbres qui prétendent s'être convaincus par leurs propres yeux d'un état de choses tout contraire à celui que croit avoir vu M^r. R. de L. " Au moment où ceci s'im-
,, primoit, je reçois le premier volume de
,, *l'Histoire naturelle des minéraux*, par
,, M^r. le comte de Buffon; je l'ouvre, je le
,, parcours, & j'y lis, page 343 de l'in⁴.
,, *Quand je réduis à ces trois formes de*
,, *lames, de filets & de grains, les cristallisations gypseuses, c'est seulement parce*
,, *qu'elles se trouvent plus communément;*
,, *car je ne prétends pas exclure les autres*
,, *formes qui ont été ou qui seront remar-*
,, *quées par les observateurs, puisqu'ils trou-*
,, *veront en ce genre, comme JE L'AI MOI-*
,, *MÊME OBSERVÉ dans les spaths calcaires,*
,, *des variétés presque innombrables dans*
,, *la figure de ces cristallisations, & qu'en*
,, *général la forme de cristallisation n'est pas*
,, *un caractère constant, mais plus équivoque*
,, *& plus variable qu'aucun autre des caractères*
,, *par lesquels on doit distinguer les*
,, *minéraux. Je sens combien est imposante*
,, *l'autorité d'un homme tel que M^r. le comte*
,, *de Buffon; mais il produit son ouvrage,*
,, *je produis le mien: c'est aux naturalistes*
,, *à décider de quel côté se trouve l'erreur*
,, *ou la vérité. „*

✍ J'ai reçu depuis quelques jours un traité du même auteur sur les caractères extérieurs des minéraux, où il éclaircit & défend divers passages de la cristallographie. J'en parlerai au premier moment de loisir.

II. Part.

G



*La colere de Xantippe, ou l'édit de deux femmes : poëme dramatique ; par M***, secretaire ordinaire de Monsieur , frere du Roi. A Paris, chez Guillot. 1784. In-8°. prix 30 sols.*

JE ne fais pourquoi on donne toujours à la pauvre Xantippe tout le tort dans les querelles de ménage qu'elle eut avec son mari ; enprenant bien les choses on trouvera que celui-ci y a sa part : si l'auteur de cette piece a voulu sérieusement l'en absoudre , je ne fais s'il a trop bien réussi ; & si dans l'esprit des gens impartiaux il n'a pas fait une impression toute contraire. Suivant le plan de ce drame , le grand motif de la mauvaise humeur actuelle de Xantippe , est l'édit que le sénat d'Athenes vient de porter , par lequel il est permis à chaque citoien d'avoir deux femmes à la fois (*indignation tellement juste que l'indifférence en ce genre déshonorerait toutes les femmes du monde*) , pour réparer les pertes que la guerre & la peste avoient occasionnées (*Belle raison. Ce grave sénat ignoroit que la polygamie détruisoit la population*). Agitée de quelques soupçons , que son mari pourroit bien profiter de la permission accordée par l'édit , elle entre en colere quand elle apprend que Myrto , petite fille d'Aristide , élevée par Socrate , renonce à l'inconstant Alcibiade , quoique son mariage eût été ar-
rêté

15. Janvier 1785.

97

été dès longtems avec lui , pour donner sa main à son tuteur. Mais c'est un bien autre sujet de tapage, lorsque Xantippe croit avoir des preuves que son époux entretient un commerce illicite avec une courtisane qui tous les jours se rend en cachette dans sa maison. C'en est assez, pour la dénoncer au sénat. La Mégarienne comparoit : mais ce n'est point une courtisane ; c'est Euclide, qui se déguisoit en femme, pour venir tous les jours à Athenes recevoir les leçons de Socrate (*O le sage costume pour un philosophe ; la rare maniere de recueillir des leçons !*). Absous par le sénat, Euclide vient lui-même faire part de cette nouvelle à Xantippe, qui est instruite en même tems que Myrto s'est enfin déterminée à prendre Alcibiade pour époux. Quoique débarrassée de ses deux rivales, Xantippe témoigne encore, par quelques traits qui lui échappent, qu'elle n'est pas rassurée que son mari ne lui prépare d'autre chagrin. Ses plaintes naïves ne déplairont pas à tout le monde ; les gens instruits sauront bien qu'elle ne dit pas tout.

... Avoir pour époux un maudit philosophe,
D'un flegme impertinent que jamais rien n'é-
chauffe,

Un franc original, un esprit à rebours,
Un caustique fâcheux qui me raille toujours ;
Un fou qui, dans l'accès d'un éternel délire,
Aime tout ce qu'on hait, fuit tout ce qu'on
désire ;

Qui sans cesse tenant les richesses pour rien,
Vante la pauvreté comme le plus grand bien ;
Et qui d'une laideur sans copie & modele,
N'en est pas pour cela peut être plus fidele !

De l'esprit le moins prompt, de l'esprit le plus
doux,
Voilà de quoi, je pense, exciter le courroux.



Confuzione dell' esame del christianismo &c.

*Ou réfutation de l'Examen du christia-
nisme d'Edouard Gibbon, par Nicolas
Spedalieri. A Rome, chez Salvioni. 1783.*

— 1784. 2 vol. in-8^o.

UN M^r. Gibbon a fait une *Histoire de
la décadence de l'Empire romain*,
ouvrage déclamatoire & verbiageux, où par-
mi des pensées communes & des observations
faites avant lui par des écrivains célèbres, il
y en avoit de singulieres & de fausses *.
Prévoiant que son barbouillage n'auroit pas
de cours sans une certaine dose d'impiété (a),
il y a joint un prétendu *examen*, où il a
ressassé toutes les impostures imaginées contre
le christianisme depuis 18 siècles, & tou-
jours victorieusement confondues. Il n'en a
pas fallu davantage pour lui assurer les éloges
de la tourbe philosophique, à laquelle il n'a
pas tenu que son ouvrage ne passât pour un
chef-d'œuvre. Plus d'un sot y a été trompé.
M^r. Davis dans un ouvrage solide & bien
écrit a tâché de les détromper & d'apprécier

* 15 Juin
1777. p. 255.
— 15 Mars
1778. p. 412.

(a) Réfl. div. sur cette source de célébrité,
15 Avril 1776, p. 558. — 15 Sept. 1778,
p. 107. — 15 Janv. 1781, p. 104. — 1 Sept.
1784, p. 20.

15. Janvier 1785. 99

au juste la rapfodie de Gibbon * ; M^r. Spedalieri a rempli la même tâche : si nous n'é-
tions pas dans un tems de délire & d'une
subversion générale dans les idées , on pour-
roit dire que l'un & l'autre ont fait un ou-
vrage peu nécessaire ; mais s'il n'y a pas de
mauvais livre qui ne s'accrédite parmi nous ,
il est raisonnable que des gens éclairés s'ef-
forcent à prévenir ou à arrêter l'illusion. Le
dernier a placé à la tête de sa réfutation un
passage de Lactance qui exprime bien la dou-
ble manie des impies : de calomnier la vé-
rité , & d'exalter le mensonge ; de donner
pour vraies des faussetés reconnues , & de
nier les faits les plus manifestes. *Eadem ca-
citas est & vero falsitatis , & mendacio ve-
ritatis nomen imponere.* La&. *Instit.* l. 5.
Un poëte a dit :

Candida de nigris , & de candentibus atra.



Veritas in lucem prolata &c. *Vérité mise
au jour contre les incrédules & les philo-
sophes modernes. Seconde édition faite sur
celle de Rome. Luxembourg , chez J. B.
Kleber. 1783. 2 vol. in-12.*

O N trouve dans cet ouvrage de bonnes
vues, beaucoup de lecture, une parfaite
orthodoxie, des réflexions plausibles & très-
satisfaisantes. Les subterfuges d'une fausse &
tortueuse philosophie y sont bien développés.
Un plus grand usage d'écrire, plus d'ordre

& de méthode, un laconisme plus énergique & plus pressant, eussent sans doute donné plus d'éclat, peut-être plus de succès au zèle du religieux & estimable auteur; mais dans le fonds ces avantages ne sont qu'accidentels, leur présence ou leur privation n'ajoutent rien à la substance de la vérité; la délicatesse du siècle peut les réclamer, mais la solidité des raisonnemens en est très-indépendante. Les jeunes théologiens, qui ne sont pas au fait de la savanterie du jour & qui sont très-bien de n'en pas rechercher les fruits, en prendront ici une notion suffisante, & une espèce de supplément à leurs études où la réfutation des sottises modernes n'est peut-être pas assez soutenue ni assez détaillée. Le latin de l'auteur est quelques fois un peu verbeux & embarrassé, mais il est intelligible, & c'est ce qui doit suffire dans un livre où l'on s'attend bien à ne pas trouver des modèles d'éloquence.



LE CORBEAU ET L'ABEILLE.

Fable.

Je puis devenir centenaire,
 Disoit maître corbeau, que cet espoir ensoit,
 A l'abeille qu'il perissoit,
 L'appellant insecte éphémère.
 Qu'as-tu fait de tes jours? Qu'en feras-tu?
 Voions,

Lui répondit cette utile ouvrière:
 Du miel que je produis regarde les raisons:
 Ma vie est courte, mais entière,
 Elle se passe à travailler.
 Qu'importe que plutôt, ou que plus tard on meure:
 Cent ans d'oïiveté ne valent pas une heure
 Que l'on a su bien employer.



La consolation du Chrétien malade & mourant, où l'on trouve 1°. Pieux sentimens d'un Chrétien dans les pénibles situations de la maladie. 2°. Les prieres de l'Eglise, des actes, des aspirations & un choix des Pseaumes de David pour le tems de l'agonie. 3°. Des instructions méthodiques pour engager les criminels condamnés à la mort à l'accepter avec résignation & à mourir chrétiennement. 4°. Un entretien pour la Ste. Messe, les litanies du saint Nom de Jesus & de la sainte Vierge, avec plusieurs oraisons & autres sujets de réflexion servant de préparation à une bonne mort. Le tout recueilli des meilleurs auteurs. A. Namur, chez G. J. Leclercq. 1784. 1 vol. in-12. de 235 p.

SI la piété, comme dit l'Apôtre, est utile à toute chose, celle qui console & soutient l'homme dans les infirmités & les douleurs, est particulièrement précieuse. On n'en fauroit trop multiplier les alimens & les moïens. L'auteur de ce petit ouvrage l'a fait avec autant de zele que de choix. On aperçoit sans peine que le langage de la piété ne lui est point étranger; qu'il a l'expérience de son impression & de ses effets. Ses réflexions sont solides, ses sentimens affectueux & raisonnables; laissant de côté les idées & les expressions d'une mysticité trop subtile,

il est d'autant plus sûr de toucher les âmes droites & vraies, qu'il ne travaille qu'à exciter les affections qui naissent d'une religion pure, éclairée & profondément sentie.



Campagne du Roi de Prusse, de 1773 à 1779, ornée de planches, dédiée à S. A. S. Mgr. le Prince de Condé, Prince du sang, colonel-général de toute l'infanterie ; par Mr. le baron de Holtzendorff, ancien prébendataire d'Halberstadt, officier attaché au service de France. A Paris, chez Mérimot le jeune. ; à Liege, chez Lemarié. 1784. vol. in-8°. de 302 pag. Prix 6 liv.

Ces deux campagnes présentent sans doute de bonnes leçons de tactique ; mais les meilleures n'ont peut-être pas été données par le Roi de Prusse, quoique très-grand maître dans cet art. Ses autres campagnes l'ont illustré davantage & l'ont fait considérer comme le premier général de l'Europe. Les curieux trouveront cependant ici des détails intéressans, recueillis par un officier habile qui fait apprécier les opérations militaires. Il y a deux belles & grandes cartes, qui présentent les contrées de la Silésie & de la Bohême, devenues durant cette guerre le théâtre des efforts & du génie des combattans.



Der letzte Vorboth des neuen Heidenthums 1c. Le dernier avant-coureur du nouveau paganisme &c. A Basle, chez Thurneisen 1784, & se trouve chez l'imprimeur du Journal.

E Spece de supplément à l'intéressant ouvrage dont nous avons rendu compte dans le Journal du 1 Décembre 1780, p. 490 *. L'auteur depuis cette époque ne cesse pas de signaler son zèle par des ouvrages utiles & des victoires brillantes sur toutes sortes d'adversaires. Il y a sur-tout à Fribourg en Brisgau certains docteurs enfroqués * que Cicéron eût appelé *non aristarchos sed phalarides*, qui dans une guerre légèrement entreprise se sont trouvés dans des situations bien pénibles, malgré le vigoureux latin qu'ils ont décoché contre leur ennemi, & dont voici un échantillon remarquable. *Vos multa incipitis, certè non semper sic vobis pertransibit.*

* Nouv. édition, 15 Sept. 1781. p. 93.

* 15 Mai 1781. p. 101.





Méthode nouvelle pour apprendre parfaitement les règles du plain-chant & de la psalmodie, avec des Messes & autres ouvrages en plain-chant figuré & musical, à voix seule & en partie, à l'usage des paroisses & des communautés religieuses; dédiée à Monseigneur l'évêque de Poitiers. Troisième édition augmentée, revue & corrigée par Mr de la Feillée, ecclésiastique.

Psallite Deo nostro : psallite sapienter. *Psalm 46.*

A Liege, chez Plomteux 1784. 1. vol. in-12 de 600 p. Prix 3 liv. Se trouve à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal.

LEs deux premières éditions de cette *Méthode* ont été enlevées avec tant de rapidité en France & dans les pays étrangers, qu'on a tout lieu de croire que celle-ci aura un succès aussi favorable, vu sur-tout qu'elle est plus régulière, & considérablement augmentée. Il est consolant de voir dans la décadence générale de la liturgie & de toutes les choses religieuses, un zèle si persévérant pour le chant ecclésiastique. Si avec cela on peut trouver quelque moyen de maintenir la connoissance des quantités ou de l'art métrique latine, article si important dans cette langue, on aura rendu à la dignité du culte un service bien essentiel. Car rien de plus repoussant que d'entendre la manière cruelle dont

on dénature cet antique idiome en chantant les louanges de l'Eternel, comme si celui qui a fait l'oreille de l'homme, n'en avoit pas.

Qui plan-
tavit au-
rem, non
audiet? Ps.
93.

L'ami de la santé, ouvrage où l'on donne les moyens sûrs de remédier promptement aux différens accidens qui menacent la vie, tels que ceux qui sont causés par les poisons, les vapeurs vénéneuses, &c, & à une foule d'incommodités dont on est journellement attaqué. A Bruxelles, chez de Bel; à Liege, chez Lemarié 1784. Prix 15 sols.

Petit recueil de remèdes plus ou moins éprouvés, épars dans différens livres, qu'on a l'avantage de trouver ici rassemblés.

J E viens de lire une lettre d'un voïageur Anglois, contenant des détails curieux touchant J. J. Rousseau. " Cette lettre, dit l'auteur, étoit destinée à paroître en 1771, dans le Journal E*****; mais Messieurs les journalistes n'ont jamais pu se décider à insérer dans leur recueil un morceau qui pouvoit jeter quelque ridicule sur un homme qu'alors on vantoit plus qu'on ne fait aujourd'hui. „

" J'ai commencé mon septieme voïage en Italie vers le mois de Septembre 1768, je traversai fort vite la France, pour gagner le pont de Beauvoisin: mais on me dit, qu'à peu de distance de Lyon, mon goût pour les originaux & les raretés seroit fixé plaisamment. En effet, après une course de trois heures en poste, je me

trouvai au milieu d'une ville ou d'un bourg, (le nom ne me revient pas), à une auberge, où gitoit un homme fort connu en Angleterre, assez en France, pas mal à Genève, qui pourra l'être de la race future par sa singularité & son éloquence; il connoit lui-même particulièrement les auteurs anciens & modernes, françois & étrangers, car il a su bonnement se les approprier, les fondre, les rajeunir & les naturaliser avec ses propres idées. Il s'appelle... Oh, pour celui-là, il ne m'est pas échappé, je le connoissois déjà. Il me semble même que vous le devinez. Cet honnête homme est l'ami J. J., Messieurs, ne vous déplaît, qui par délicatesse de conscience venoit d'épouser, sous les auspices d'un.... sa servante, sa cuisinière, sa femme-de-chambre, sa..... enfin tout ce qu'il vous plaira. Elle s'appelle Vachine. Je ne fais si l'amour étoit de la fête; on ne découvroit point en elle les graces, l'esprit, les manières infinuantes de la *douce amie Julie*; je n'ai point vu sur son front timide ces *tendres rameaux rouges qui se confondent dans la blancheur de l'iris*: mais un bon air de cinquante ans, des façons robustes, & un teint digne d'avoir accompagné St. Preux dans ses voyages d'outremer: voici l'héroïne qui succède à la trop sensible Julie.

Je n'ai pas manqué de faire causer l'épousée, elle paroissoit accoutumée au bavardage, qualité qui ne démentoit pas son illustre origine. En peu de tems, je fus au fait des aventures merveilleuses & de la vie extraordinaire de son cher maître, son très-digne époux; ensuite vinrent ses histoires de cassé, & les honneurs immortels qu'il y remporta. Après on agita sa générosité toute particulière, & sa reconnaissance admirable pour Mr. Hume, mon cher compatriote. Ce souvenir me remplit le cœur d'amertume.

Tout se réunissoit à me faire connoître à fond ce grand homme. Je ne vous parlerai pas de la curiosité que j'eus de m'entretenir longtems avec lui, & à plusieurs reprises;

15. janvier 1785.

107

on me fit occuper un appartement qu'il venoit de quitter pour en choisir un plus vaste. Je vis des murs nouvellement blanchis ; c'étoit, je crois, pour son usage, car différentes pensées, écrites au craion, en ornoient les contours. J'en recueillis quelques-unes, sur-tout une longue dissertation qui occupoit tout le derrière de la porte : comme le public y parle, il seroit injuste de le priver de son propre ouvrage. En voici la copie.

Jugement du public sur mon compte, dans les divers états qui le composent

Les Rois & les grands ne disent pas ce qu'ils pensent, mais ils me traiteront toujours généreusement.

La vraie noblesse qui aime la gloire, & qui sait que je m'y connois, m'honore & se tait.

Les magistrats me haïssent, à cause du tour qu'ils m'ont fait.

Les philosophes que j'ai démasqués, veulent à tout prix me perdre, & réussiront.

Les... fiers de leur naissance & de leur état, m'estiment sans me craindre, & m'honorent en me manquant d'égards.

Les... vendus aux philosophes, aboient après moi pour faire leur cour.

Les beaux-esprits se vengent, en m'insultant, de ma supériorité qu'ils sentent.

Le peuple qui fut mon idole, ne voit en moi qu'une perruque mal peignée, & un homme décréte.

Les Suisses ne me pardonneront jamais le mal qu'ils m'ont fait.

Le magistrat de Geneve sent ses torts, sait que je les lui pardonne, & les répareroit s'il osoit.

Les chefs du peuple élevés sur mes épaules, voudroient me cacher si bien qu'on ne vît qu'eux.

Les femmes dupes de deux... qui les méprisent, trahiront l'homme qui mérita le mieux d'elles.

Les auteurs me pillent & me blâment.

Les frippons me maudissent & la canaille me hue.

Les gens de bien, s'il en existe encore, gémissent tout bas de mon état, & moi je le bénis, s'il peut un jour instruire les mortels.

Voltaire, que j'empêche de dormir, parodiera ces lignes. Ses grossières injures sont un hommage qu'il est forcé de me rendre malgré lui.

D'après ces modestes suffrages, j'ai porté mon jugement particulier, & je suis parti pénétré de sa grande humilité. Je vous avoue qu'aucune inscription dans ma route ne m'a tant frappé que celle-ci, & je l'ai bien vite mise au rang des plus fameuses. Je souhaite qu'elle en ait la durée, pour montrer à la postérité le caractère de celui qui l'a faite. *

* 1. Août
p. 479, &
autres J.
cités *ibid.*

Je suis, &c.

Richard Lord Desworman.



Anzeige einer Mainzer Monatschrift von geistlichen Sachen. Ouvrage périodique qui aura particulièrement pour objet les matieres de religion. Comme les Protestans ont extrêmement multiplié les journaux, où les affaires de théologie, d'histoire ecclésiastique, de critique sacrée, de morale & de piété &c, sont quelques fois très mal présentées, on doit savoir gré à la société des savans qui nous offrent en ce genre un ouvrage catholique. On souscrit à Mayence chez André Crafs, facteur de l'imprimerie de St. Roch; & à Luxembourg chez l'imprimeur du Journal. Nous laisserons subsister les conditions dans la langue de l'ouvrage.

Der ganze Jahrgang dieser Monatschrift kostet hier in Mainz 5 Gulden im 24 Guldenstücke. In allen übrigen beträchtlichen Städten Deutschlands, wohin sie durch die Kaiserl. Reichspost versendet wird, kostet sie 6 fl. 30 fr. Sollte man

in nahen Städten, z. B. Worms, Mannheim, u. f. w. durch Collecteurs eine namhafte Anzahl Exemplarien absetzen können, so wird man dafür sorgen, daß man sie dahin um ein geringeres Porto versende.

Nach Empfang des ersten Stückes wird für die erste Hälfte des Jahrs, und nach Empfang des folgenden die zweite Hälfte vorausbezahlt.

Die Gesellschaft war anfangs entschlossen, das erste Heft im Jänner 1785 erscheinen zu lassen: allein bey Gelegenheit des nunmehr auf den 1sten des Novembers dieses Jahrs festgesetzten Erneuerungsfestes der hiesigen hohen Schule hat sie für schicklich befunden, mit Austheilung des ersten Stückes denselben Tag den Anfang zu machen.

Das zweite Stück wird im Jänner 1785 folgen, und so fort von Monat zu Monat ein Heft geliefert werden. Wenn eine Bestellung davon zu machen oder sonst etwas an die Gesellschaft einzusenden beliebt, der muß sich entweder an Herrn Andreas Craß, Factor der hiesigen Rochus-Hospitals Buchdruckerey, oder an Herrn Reisenstein, Buchhändler in Frankfurt am Main wenden.



L'H O M M E.

ETonnant composé de force, de foiblesse,
De vices, de vertus, de hauteur, de bassesse,
Que l'homme est pour lui même un mystere
profond!

Son ame est un dédale, un abyme sans fond;
Son esprit croit saisir tous les êtres possibles,
Et de tous les effets les causes invisibles,
Et bientôt s'élevant au vaste sein des airs,
Il mesure l'espace, & sonde l'univers:
Il prétend tout connoître & s'ignore soi-même;
Vanité déplorable! aveuglement extrême!
Il indique la route aux globes lumineux,
Il instruit les humains & ne sait être heureux.
Bizarre, inconséquent, capricieux, étrange;
L'homme veut, ne veut plus, & puis encore
il change,

La contradiction habite dans son cœur ;
 Il se rend malheureux en cherchant le bonheur.
 Il forme cent projets pour le jour qui va fuir ;
 Et cette nuit , peut-être , il cessera de vivre.
 Plein d'orgueil & d'espoir , il compte sur demain.
 Insensé ! régles-tu la marche du destin ?
 Le moment qui va naître est derrière un nuage ;
 On ne peut l'entrevoir seulement qu'au passage :
 Chaque instant successif se couvre d'un rideau ;
 Celui même où j'écris peut m'ouvrir le tom-
 beau.

Pour le tems que le Ciel du moins t'accorde
 encore ,

Si tu veux dissiper l'ennui qui te dévore ;
 Occupe-toi , sois juste , toujours bon citoyen ;
 Sois vertueux enfin , voilà le seul vrai bien.

*Par Mr. Feutry , de la Société philosophique
 de Philadelphie ; &c.*



La *Quenouille* est le mot de la dernière
 Enigme.

*Aux ministres chrétiens j'offre un rare tableau.
 J'ai reçu le baptême , & j'ai quitté la terre ;
 Du culte du vrai Dieu j'instruis tout son troupeau ;
 De la religion mieux qu'un missionnaire
 J'annonce les grandeurs ; je l'appelle au tombeau.
 Pour tes besoins j'implore un secours salutaire ;
 Tu me maudis souvent ; & par un sort nouveau
 Je parle également aux Rois comme au vulgaire.*





NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 30 Novembre.)

Le 6, S. Exc. M^r. le comte de St. Priest a pris son audience de congé du grand-visir : il y fut conduit en pompeux cortège par toute sa nation ; le député lui fit un compliment sur l'extrême chagrin que son départ causoit à tous les François. Jamais peut-être une pareille cérémonie n'offrit un spectacle plus attendrissant ; toute l'assemblée fondeoit en larmes & le combloit de bénédictions. Cet ambassadeur n'attend plus que le premier vent favorable pour repasser en France à bord du vaisseau le Séduisant. La grandeur de son génie qui embrasse tout sans confusion, sa fécondité en expédiens heureux, l'étendue de sa mémoire, sa rigide droiture jointe à la sensibilité la plus tendre pour les malheureux qu'il soutenoit de tout son pouvoir, lui ont captivé la confiance des Ottomans, l'attachement des François & le respect des étrangers.

Le capitán-bacha, revenu de sa croisière avec toute sa flotte, a fait le 15 de ce mois son entrée publique en cette capitale. L'on n'apprend point que son expédition ait eu aucun objet particulier. — Le canon du

II. Part.

H

ferrail a annoncé la naissance d'une princesse, fille du Grand-Seigneur : elle a été nommée Alèm-Chah, ce qui signifie *Princesse du monde*.

Il s'agit toujours de la fixation des limites avec les Etats autrichiens. La médiation de la France aiant été acceptée, M^r. le baron de Herbert, internonce de la cour de Vienne, a eu plusieurs conférences sur cet objet avec M^r. de Choiseul Gouffier. Rien n'y a été décidé jusqu'à présent ; néanmoins l'ambassadeur de Russie pour donner plus d'activité à ces négociations, a déclaré à celui de France, que l'Impératrice sa Souveraine ne faisoit pas de différence dans ce moment-ci, entre les prétentions de l'Empereur & ses propres intérêts ; & qu'elle verroit de très-mauvais oeil, que la médiation de la France apportât des retards à la fixation des limites, demandées avec tant d'instance par l'Empereur ; c'est pourquoi il ne pouvoit recommander avec trop de soin à M^r. le comte, d'user de diligence dans ces négociations.

La ville d'Alep est depuis plus d'un mois abandonnée à l'anarchie & à la confusion : les Janissaires, secondés par une partie du peuple, se souleverent le 30 Septembre contre Abdi-bacha, gouverneur de la ville : il tâcha avec ceux qui lui restèrent fideles de se maintenir contre les révoltés ; & ses efforts réussirent pendant trois jours : mais enfin il fut obligé de céder & de se retirer d'Alep. Depuis ce tems les Janissaires y dominent : cependant l'on n'a pas beaucoup à se plaindre

15. Janvier 1785.

113

d'eux : ils ne permettent point d'excès ; & ils observent le droit des gens envers les consuls & les interpretes des nations étrangères.

Les nouvelles de l'Egypte ne sont pas plus agréables : les troubles , qui agitent sans cesse ce malheureux país , semblent ne s'être calmés durant quelque tems que pour éclater avec d'autant plus de violence : Ibrahim-Bey & Murat-Bey , qui s'étoient réconciliés en apparence , se sont brouillés de nouveau ; & , la milice du Caire aiant pris le parti du dernier , Ibrahim-Bey a encore été forcé de se retirer dans la Haute-Egypte. Le premier effet de cette rupture a été , que la soldatesque , échauffée par le désordre & l'amour du pillage , a recommencé de vexer les malheureux habitans ; & que Murat-Bey , aiant besoin de l'appui de la milice , n'ose point en réprimer les excès. Un autre mal plus sensible qui en résulte , c'est que , la communication étant coupée entre la Haute- & la Basse-Egypte , tous les vivres ont renchéri au Caire & à Alexandrie. Dans cette dernière ville d'ailleurs l'on court risque de manquer d'eau. Les troubles du Caire aiant empêché ou retardé le départ du Bey , que le gouvernement envoie annuellement du Caire , lorsque le Nil commence à croître , pour en conduire l'eau dans le canal , qui approvisionne Alexandrie pour l'année entière , les Arabes , qui habitent les bords du fleuve , ont profité de l'occasion , en faisant tant de coupures pour arroser leurs terres , qu'Alexandrie a été absolument privée d'eau. Les habitans , sur

le point de se voir exposés à périr de soif, auroient été obligés de se retirer à Rosette : mais enfin Murat-Bey, sur leurs fortes représentations, a fait prendre des mesures pour remédier au mal : l'on espere qu'il ne sera pas trop tard, le Nil commençant déjà à décroître. En attendant, la disette est extrême : les riches au Caire & à Alexandrie paient au sextuple les grains, le poisson, & les autres objets de premiere nécessité : & les pauvres meurent de faim.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 1 Décembre.) Depuis le retour de l'Impératrice de Czarsko-Zelo, la cour est fort tranquille ; & il ne s'y passe rien de remarquable. La santé de Sa M. paroît meilleure ; & celle de L. A. I. est parfaite. Il n'en est pas de même du prince Potemkin, qui a été fort incommodé ces jours-ci. Le comte Fedor Orlow, que l'Impératrice avoit mandé de Moscou, y est retourné depuis quelque tems ; mais il en est attendu de retour dans peu ; & l'on dit même que son frere, le comte Alexis Orlow, qui a servi avec tant de distinction pendant la guerre contre les Turcs, reviendra aussi de Moscou en cette résidence.

Le Prince Salomon de Georgie étant mort sans successeurs mâles, ses Etats, qu'il a fort agrandis par ses conquêtes, passent à son neveu David, jeune prince de la plus grande espérance & fort pacifique. Le royaume d'Ymerette

15. Janvier 1785.

115

merette est fort pauvre & les habitans stupides & paresseux. Les revenus de ce royaume ne vont pas à plus de 20 bourses.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 15 Décembre.) Le 3 de ce mois à 2 heures après-midi, le Roi revint ici de Grodno, après une absence de plus de trois mois. Le général Byszewski, qui a été chargé du gouvernement de cette résidence pendant l'intervalle, reçut Sa Majesté: les corps-de-métier s'étoient rassemblés; & le peuple fit éclater sa joie par de vives acclamations. Le soir, la ville fut illuminée; & Sa M. traversa les principales rues en voiture. Le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie, est aussi de retour ici, ainsi que le prince de Würtemberg, qui vient d'épouser la princesse Czartoriska.

Le troisieme Ordre de Dantzic ne peut encore se résoudre à accéder à la convention, que le comte de Stackelberg a signée avec M^r. de Buchholtz, résident de Sa M. Prussienne, relativement au commerce de cette ville & à la navigation de la Vistule: l'on dit qu'il se propose de faire des représentations préalables au Roi & à la république de Pologne, & de ne signer que lorsque cette démarche aura encore été infructueuse. Cependant le conseiller Gralath, membre du sénat de Dantzic, & l'un de ceux que la ville avoit députés ici pour les négociations, y est attendu dans peu en cette dernière qua-

lité. Le Roi a décoré du cordon de l'Aigle-blanc le comte d'Unruhe, staroste de Hammerstein, que Sa M. envoia à Dantzig, au commencement de la contestation, en qualité de son commissaire.

Le bruit se soutient qu'une armée russe se rassemblera vers les frontieres de la Turquie ; il est appuié sur les préparatifs de guerre que fait la cour de Pétersbourg. — Le prix des grains a commencé à hausser ici, depuis qu'on sait qu'il nous arrivera très-peu de vaisseaux de la Podolie, au printems prochain.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Décembre.) L'on a reçu par le bâtiment l'Elisabeth, cap. Moore, entré à Waterford, des lettres de la Dominique, datées le 4 Octobre : elles contiennent les détails d'une mutinerie, qui s'étoit déclarée parmi les esclaves des plantations, & qui a été au point que les soldats de la garnison ont été obligés de faire feu sur eux : quelques-uns des chefs ont été couchés sur le carreau. Les nouvelles de l'isle de St. Vincent sont d'une nature encore plus désagréable : elles ont été apportées par la chaloupe de guerre le Zèbre, cap. Pakenham, qui étoit chargé de dépêches, tant de la part de l'amiral Sir Richard Hughes, qui commande à Antigua, que du gouvernement des isles Sous-le-Vent. Les Caraïbes, qui en 1773 se révolterent & causerent une allarme si grande

dans l'isle, qu'on fut obligé d'envoier des troupes contre eux, ont de nouveau pris les armes & menacent la colonie d'une destruction entiere. Cependant jusqu'alors ils se tenoient dans la partie montagneuse de l'isle; & la garnison, quelque foible qu'elle fût, prenoit des mesures pour les empêcher de tomber sur les habitans. Les François, avant d'évacuer St. Vincent, suivant un des articles du dernier traité de paix, fournirent aux Caraïbes de cette isle un grand nombre d'armes à feu & de munition, dans l'intention de fomentér & d'entretenir la haine de ces Sauvages pour la nation angloise, qui leur est odieuse, sur-tout à cause de la différence de la religion; les Caraïbes aiant été instruits dans la religion catholique.

Notre cour ne paroît nullement disposée à se départir de la neutralité: la querelle des Hollandois, ne la regarde qu'indirectement à présent; quoiqu'elle puisse produire dans la suite des effets qui lui seroient funestes. Ce système pacifique lui convient à tous égards; & c'est l'opinion unanime du cabinet de St. James d'y persévérer invariablement. D'ailleurs, ses affaires domestiques sont dans une position qui excite toute son attention. Quoique l'esprit de parti soit diminué en Irlande, le peuple, les armes à la main, attend toujours l'accomplissement des promesses qu'on lui a faites; ainsi il y a un feu qui couve sous la cendre, pour éclater avec plus de violence, si on ne remédie aux griefs de la patrie. On dit que le ministère a consenti que l'Irlande parta-

ge, avec la Grande-Bretagne, le commerce du sucre & des autres productions des Indes-occidentales, mais les Irlandois portent encore plus loin leurs vues, & demandent à participer aussi au commerce des Indes-orientales, de la Chine, de l'Afrique, comme à celui qui se fait avec toutes les nations de l'Europe. Les sollicitations que font les Irlandois pour ce qui regarde l'intérieur de leur pays, ne sont pas moins importantes. — Les troubles d'Ecosse sont moins violens que ceux d'Irlande; cependant ils peuvent devenir aussi dangereux. Voici les griefs des Ecossois. Dans la plupart des bourgs les mêmes personnes sont exclusivement à la tête de l'administration des affaires publiques, & dans d'autres les magistrats s'élisent eux-mêmes, & conservent leur place à vie. Les bourgs d'une province ont quelquefois leurs conseils, composés de personnes établies dans une autre province. Il y en a dont les magistrats résident à 20 milles de l'endroit dont ils sont les chefs; des gens même revêtus d'offices importants dans les bourgs, font leur résidence ordinaire à Londres. Ce qui est absurde au-delà de toute expression encore, c'est que les magistrats de plusieurs villages du nord de l'Ecosse ont rempli, pendant la durée de leurs offices, des emplois au service de la Grande-Bretagne dans les Indes-orientales & occidentales. Récemment la ville de Naime a vu à la fois son maire dans l'Inde, son bailli vivant à Inverness, son trésorier établi très-loin de

cette ville, & un doien de corporation remplissoit un office au fort St. George.

Les papiers publics des deux derniers ordinaires contiennent différens détails des mauvais traitemens, que le général Mathews & les autres prisonniers anglois ont essuiés de la part de M^r. de Suffren & de Tippoo-Saib; traitemens poussés par ce dernier à un tel degré de barbarie, que M^r. Mathews & divers autres officiers auroient été empoisonnés, massacrés &c. Il est fâcheux qu'on n'ajoute point, qu'elle a été la cause ou le prétexte de ces cruautés, que quelques avis attribuent à l'inhumanité du général Mathews lui-même & font regarder comme des représailles, que Tippoo Saib a exercées contre lui pour avoir cruellement fait massacrer tous les habitans d'Onore sur la côte de Malabar. On lit dans une lettre, écrite par un officier de distinction à Madras, le 2 Juin 1784 le passage suivant.

« Vous aurez déjà appris sans doute, avant que ma présente lettre ne vous parvienne, notre défaite par les troupes indiennes aux ordres de Tippoo-Saib & par leurs alliés François. Le traitement barbare, qu'ont éprouvé les prisonniers faits par Mr. de Suffren, trouvera à peine d'exemple dans l'histoire : ils se rendirent à lui comme prisonniers de S. M. Très-Chrétienne, aux conditions les plus honorables & sur la promesse, qu'ils seroient envoyés par les premiers vaisseaux en Europe. Au lieu de cela on les traita comme esclaves ; & on les livra à leurs sauvages ennemis. Mon pauvre ami, le général Mathews, fut la victime de leur inhumanité, au moment que l'armistice fut conclu. La cause, pour laquelle ils ont massacré nos gens de sang-froid,

froid, est, à ce qu'on rapporte, que le général, lorsqu'il étoit encore au faite de la prospérité, avoit permis à ses troupes de massacrer tous ceux qu'elles trouverent dans la forteresse d'Onore sur la côte de Malabar, place qu'il prit par assaut peu de tems avant sa défaite. Les femmes, au milieu de cette scène de sang & de carnage, furent traitées avec l'indécence la plus horrible; & le plus ancien des Bramines fut assassiné avec deux de ses prêtres par la soldatesque dans sa fureur. Cet homme étoit idolâtré par les natifs à raison de ses vertus vraies ou fausses: & l'on dit, que le Rajah d'Ikkari, puissant allié de Tippoo, pressa celui-ci d'immoler le général Mathews & ses compagnons, en vertu de loi du talion."

Une lettre du lieutenant Hubbard contient les anecdotes suivantes.

" Le général auroit dû mettre son armée en sûreté, en se retirant à tems à Mangalore: il auroit sauvé par-là sa réputation & son crédit: sa principale faute a été d'être trop opiniâtre. C'étoit un homme de très bon sens, qui avoit quelques qualités excellentes, sur-tout beaucoup de discernement: mais sa première erreur fut d'entrer en campagne avec un trop grand mépris pour son ennemi: il négligeoit d'ailleurs de se procurer des avis & des informations, ne payant pas assez pour avoir de bons espions: enfin il commit la faute d'éparpiller son armée en détachemens; ce qui l'exposa à la faire couper en détail. On peut aussi l'accuser d'avoir donné trop de tems & trop d'attention à la conservation de l'argent, dont on avoit fait la capture à Nagur, & qui avoit été confié à sa disposition. J'avois un libre accès au Durbar ou palais du prince, où il y avoit des caisses remplies de richesses, d'argent, d'or, de diamans bruts, & d'autres effets de grand prix, tels que des bijoux d'or ou d'argent massif, des palanquins &c. Il y avoit aussi de gros tas de pagodes sur le plancher. Je crois, que le tout a pu aller à 48

lacks de pagodes. On me permit d'entrer dans ces appartemens pour compter les sommes. Une grande partie de cet argent appartenoit aux officiers ; & il y eut grand bruit à ce sujet : mais le général le garda longtems en sûreté ; & j'ignore ce que ces richesses sont ensuite devenues. Si l'on nous eût rendu justice, & que l'argent eût été partagé entre nous, nous aurions eu environ 3 mille liv. sterling chaque subalterne. »

Extrait d'une lettre écrite de Philadelphie, par un négociant anglois, à un de ses amis à Londres.

J'ai été hier témoin oculaire de la scène la plus choquante dont mes regards aient jamais été frappés ; je vis arriver une cinquantaine de jeunes gens robustes & bien faits, la plupart Ecoffois, qui séduits par l'espoir de faire une fortune brillante s'étoient embarqués pour ce pays ; on les conduisoit au marché public, où ils furent vendus pour 3, 6 ou 7 ans de service. Ces victimes infortunées, trompées par les capitaines marchands qui les avoient séduits, s'attendoient peu au sort auquel ils se trouvent réduits. Il faut espérer que ce triste exemple ouvrira les yeux à nos compatriotes & les engagera à rester dans leur patrie, où du moins ils n'ont pas à craindre l'horrible esclavage dont tant d'infortunés ont été les tristes victimes. La législation barbare de l'Amérique regardant comme valide la vente d'un homme qui n'a pas de quoi paier son passage. »

ITALIE.

ROME (le 14 Décembre.) Le premier dimanche de l'Avent, le St. Pere, après avoir assisté, dans la chapelle sixtine, avec le sacré college, formé de 16 cardinaux, à la Grand-Messe, qui y fut chantée, porta lui-même à

la chapelle pauline le St. Sacrement , qui devoit y rester exposé à l'occasion des prieres de 40 heures. Après cette auguste cérémonie , Sa Sainteté donna à Son Em. le cardinal Hertzan une audience particuliere , qui dura plus d'une demi-heure.

Toutes les difficultés , relatives à l'évêché de Passau & celui de Saltzbourg , étant absolument levées , la sacrée congrégation consistoriale a donné enfin le décret pour l'érection d'une nouvelle église épiscopale à Lintz , ville d'Allemagne , capitale de la Haute-Autriche ; Mgr. d'Herberstein , évêque d'Eucarpie *in partibus* , qui en a été nommé premier évêque par Sa M. l'Empereur , fera proposé par le St. Pere au consistoire prochain.

Il est arrivé ici depuis quelques jours un fils du prince de Lichtenstein , qui se destine à l'état ecclésiastique , & qui passera incessamment dans le couvent des Religieux Sylvestrains de St. Etienne , chez lesquels il fera le cours de ses études. — Dans les trois audiences consécutives que Don Joseph Albani a eues de Sa Sainteté , ce seigneur a constamment refusé d'accepter la nonciature de Vienne , que le St. Pere lui avoit destinée. Cependant les charges considérables qu'il remplissoit , ont déjà été conférées à d'autres sujets.

NAPLES (le 12 Décembre.) Le Roi a résolu de faire construire deux nouveaux lazarets , l'un à Messine & l'autre à Brindisi. Son intention est aussi d'envoyer successivement

15. Janvier 1785.

123

ment à Livourne & à Marseille quatre sujets éclairés pour s'instruire de ce qui se pratique dans les lazarets de ces ports, & suivre les précautions qu'on y observe, tant pour la quarantaine que pour la purification des bâtimens & des marchandises soupçonnés de venir de lieux pestiférés.

Sa M. vient d'ordonner à tous les propriétaires des terres & des marais voisins de l'ancien port de Misene, de rassembler leurs titres sur ces possessions, & de les envoyer à la cour. Le Roi se propose d'acheter des terrains pour les dessécher. Cette opération importante rendra à la culture des portions de terres qui étoient perdues pour elle, & purifiera l'air qu'infectoient les exhalaisons des marais. L'intention du Roi est de rouvrir ensuite le port de Misene & d'y établir un chantier pour la marine.

Les lettres de Sicile portent, qu'un vaisseau de 80 canons, faisant partie de l'escadre du chevalier Emo, a péri dans une tempête; son commandant en second vient de mourir d'une blessure qu'il a reçue au bombardement de Susa.

VENISE (le 14 Décembre.) Le différent de notre république avec celle de Hollande n'ayant pu être terminé à l'amiable (a), on apprend que notre sénat a résolu de faire la

(a) Observation simple & naturelle touchant la nature de ce différent, qui paroît décider la chose en faveur des Vénitiens, 15 Février 1784, p. 304.

guerre aux Provinces-unies plutôt que de souscrire à paier les 600 mille flor. exigés par les Etats-généraux. Depuis ce moment on travaille nuit & jour dans notre arsenal, & l'on fait tous les préparatifs nécessaires pour repousser la force par la force. On voit circuler la piece qui suit :

Mémoire présenté par le résident de Venise à
Leurs Hautes Puissances, & donné à Vienne
par l'ambassadeur aux ministres étrangers.

Le résident de Venise ayant rendu compte à sa république des propositions, qu'on lui avoit faites dans le comité destiné par L. H. P. conformément à sa commission, touchant l'affaire connue de Chomel & Jordan, a l'honneur d'informer aujourd'hui L. H. P. d'après les ordres, qu'il vient de recevoir, que la république de Venise a appris avec peine, & avec étonnement, comme quoi le comité susdit lui ait refusé la discussion paisible du différent, tandis que c'étoit la précisément l'objet de sa venue à la Haye, & qu'il se soit borné au contraire à reproduire seulement l'état des prétentions à la charge de la république, qui aiant été présenté à Vienne dans le mois d'Août, fut rejeté par elle comme absolument inadmissible, & contraire même aux principes, dont étoient convenus auparavant les deux Souverains dans les mémoires respectifs du 10 Février, & 1 Juin passés.

Cette conduite étant tout-à-fait opposée à l'intention de la république, & impliquant en elle-même des vues, qu'elle ne peut jamais admettre, il est indispensable d'en venir à une déclaration positive, laquelle, en écartant le danger de toute mésintelligence, puisse dégager la négociation de toute équivoque.

C'est pour cela que la république intimement convaincue de la droiture de ses propres démarches, déclare formellement, que dans quelque cas qu'elle puisse se trouver, elle n'admettra jamais rien qui la constitue débitrice vis-à-vis des marchands hollandais.

Elle

Elle proteste hautement contre toute prétention, qu'on voudroit former à sa charge sous le prétendu titre d'un deni de justice, cette supposition étant aussi injurieuse. que fausse, & démentie par une suite de faits incontestables.

Effectivement la république a été si éloignée de refuser la justice aux Hollandois, qu'à peine eut-elle connoissance de la première demande de L. H. P., elle ne différa pas un seul instant l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire & solennel, rappelant de sa place de résident le sieur Cavalli, pour l'y assujettir immédiatement.

Il est connu, que des quatre sujets vénitiens, qui se trouverent impliqués dans le procès, trois furent condamnés aux peines les plus infamantes, & à la confiscation de tous leurs biens au profit de Chomel & Jordan, & le sieur Cavalli seul fut déclaré exempt de faute criminelle.

Il arriva que les biens des coupables ne furent point suffisans à l'indemnisation complete des sujets hollandois, & s'ils l'avoient été, l'affaire étoit d'abord terminée. C'est la raison pour laquelle on se plaint de la sentence, que ce tribunal avoit portée, & on en demanda la révision dans l'espérance d'en tirer un plus grand avantage, si Cavalli étoit condamné.

La république fit voir évidemment, que la révision étoit impraticable selon sa constitution, & les Etats-généraux eux-mêmes en étoient convaincus, lorsqu'ils demanderent, que puisque le sieur Cavalli ne pouvoit plus être soumis à un procès criminel, il fût permis aux négocians d'Amsterdam de l'attaquer par la voie civile.

Cela étant conforme aux loix, à la méthode, & à ce qui se pratique dans les tribunaux de Venise, la république y consentit avec toute la promptitude, & offrit même de son propre chef de rendre la voie civile aussi facile, & aussi courte, que possible.

Le jugement n'eut jamais l'effet qu'on en attendoit parce que les Hollandois le rejetterent après l'avoir eux-mêmes demandé, d'où il s'ensuit, qu'il n'y a pas d'autres sujets vénitiens, les trois ci-dessus exceptés, que la république

puisse avec justice forcer au paiement des cré-
dits de Chomel & Jordan, puisqu'il n'y a au-
cun autre, qui ait été déclaré responsable.

Pour détruire pourtant entièrement tout motif,
qu'on pourroit tirer du prétendu déni de justice,
la république, qui souhaite sincèrement d'être
une fois délivrée d'une dispute si longue, & si
fastidieuse, propose de nouveau la voie civile
dans les tribunaux compétens de Venise contre
le sieur Cavalli, qui, s'il n'a pu être déclaré
criminel, parce qu'on ne le trouva pas tel,
peut néanmoins être responsable vis-à-vis de
Chomel & Jordan par d'autres raisons sans être
criminel.

Que si même L. H. P. le souhaitoient, la ré-
publique de Venise, ajoute à l'offre précédente
celle de leur laisser pleinement libre le choix
de tout autre lieu, de tout autre juge impar-
tial, pour qu'on décide définitivement, si le
sieur Cavalli est obligé ou non à dédommager
Chomel & Jordan des pertes, dont ils assurent
le dit Cavalli avoir été cause; & elle déclare
expressément, que dans ce jugement civil ne
doit influer pour rien, relativement à la per-
sonne du sieur Cavalli, le jugement criminel
porté en sa faveur, comme n'ayant aucun rap-
port avec celui, qu'on propose maintenant.

La république engage sa parole, que si le
sieur Cavalli étoit jugé responsable, elle prendra
les mesures les plus efficaces, & les plus vigou-
reuses, afin que les marchands hollandois ob-
tiennent du sieur Cavalli, & de ceux, qui au-
roient partagé sa faute, ce qu'on leur auroit
adjudgé par cette sentence, & dans ce cas, leur
dédommagement seroit à la charge des débiteurs
directs, & jugés tels; ce que les Etats-généraux
ont toujours demandé; bien entendu que par-là
toute contestation ultérieure entre les deux Souve-
rains soit terminée pour toujours.

La république ne doute pas que L. H. P.
n'acceptent avec plaisir une proposition si ami-
cale & si juste; elle déclare néanmoins, que si
L. H. P. croient, qu'il y eût un expédient
plus satisfaisant pour elles, & d'une conve-
nance réciproque, la république ne sera pas
éloignée

éloignée de le saisir ; n'ayant rien plus à cœur , que de consolider de plus en plus la bonne intelligence avec les Provinces-unies.

Que si malgré tout cela , & contre toute attente raisonnable , L. H. P. vouloient pousser cette dispute privée aux extrémités , dont elle n'est pas susceptible par sa nature , & qui seroient aussi nouvelles dans l'histoire des nations , qu'elles sont contraires aux intérêts de deux Puissances commerçantes , & qui ont été constamment amies , la république de Venise sera contente de n'avoir laissé en arriere aucun moyen capable de conduire à un accommodement amiable & juste ; & en tout cas ce ne sera qu'à contre-cœur , qu'elle se verra forcée à conformer ses propres démarches à celles d'autrui , pour le soutien d'une cause qui deviendra commune à tous les Souverains (a).

Le résident ayant exposé jusqu'ici les vrais sentimens de sa république , a l'honneur &c.

MILAN (le 15 Décembre.) Notre sénat vient de publier une lettre circulaire , qui défend aux juges l'usage de la question , dans les procès criminels ; en voici la substance :

L'expérience ayant démontré , que c'est de la négligence des juges & du peu d'exaétitude qu'ils mettent dans les procédures criminelles , que dérive en partie la nécessité de recourir aux tourmens , il leur est enjoint de prendre toutes les informations possibles , & de se procurer , par des moyens légitimes , les éclaircissemens propres à distinguer l'innocent d'avec le coupable. Le corps du délit étant légitimement constatés

(a) Le moyen de comprendre que deux puissantes républiques veulent s'entredétruire & envoyer des milliers de leurs citoyens au fond de la mer pour la somme de 600 mille florins ! Il faut convenir que le sang humain est aujourd'hui à un prix étrangement bas :

staté, & le délinquant mis en prison, on lui fera subir trois interrogatoires ; s'il persiste à nier, il n'en sera pas moins réputé criminel ; le juge pourra lui laisser 24 heures de plus pour se reconnoître coupable ; mais ce terme écoulé, on le condamnera par contumace, & il sera puni comme convaincu du crime dont on l'accuse. Toutes les fois que les témoins ou les délinquans, interrogés sur quelque point essentiel, différeront dans leurs réponses, on leur enjoindra de rendre raison de cette contrariété ; si leurs réponses ne sont pas concluantes, on attendra le résultat de la procédure avant de les condamner. Le témoignage des complices & autres personnes infâmes sera regardé comme valable, s'il conste qu'ils n'ont aucun intérêt à trahir la vérité ; lorsque l'accusé se sera avoué coupable, sans pourtant vouloir nommer ceux qui ont eu part à un crime qu'il n'auroit pu commettre seul, ou qu'il refuse de se déclarer sur quelque circonstance aggravante, les juges en informeront le tribunal suprême. Enfin dans tous les cas, où l'accusé aura contre lui des indices graves, sans être cependant pleinement convaincu du crime qu'on lui impute, les juges devront, comme ci-dessus, s'adresser au tribunal suprême, afin que celui-ci puisse rendre la sentence la plus convenable & la plus conforme aux intentions de Sa Majesté. (a)

(a) Ce décret prouve bien que l'abolition de la torture n'est point une chose aussi simple & aussi facile que des écrivains superficiels ont paru le croire. Les précautions que prend l'illustre sénat contre l'impunité qui en a résulté dans bien des endroits (entr'autres en Suède où il a fallu la rétablir), les cas divers où il ordonne de recourir à l'autorité souveraine pour en recevoir des décisions assorties aux circonstances &c, montrent assez qu'il y a des gens très lestes dans les choses les plus graves (1 Mai 1776, p. II). Tout le monde fait la conversion de Mr. Beccaria, qui après avoir écrit contre la torture, pria les

15. Janvier 1785.

129

ESPAGNE.

MADRID (le 10 Décembre.) Il a été publié de la part du Roi, le décret suivant, pour informer le conseil de la paix conclue entre Sa M. & la régence de Tripolis.

Ensuite du firman expédié par la Porte ottomane à la régence de Tripolis, pour l'exhorter à faire la paix avec mon royaume, comme j'en avois informé le conseil par mon décret du 11 Novembre de l'année dernière, j'ai la satisfaction d'apprendre que cette paix vient d'être conclue & affermie à Tripolis sous la date du 20 Septembre dernier. Je fais part à mon conseil des conditions avantageuses contenues dans ce traité, pour qu'il envoie des lettres circulaires où il appartient, tant pour l'information de mes sujets, que pour que mes officiers ne contreviennent pas à ce traité.

Le comte de Nostitz, ministre-plénipotentiaire du Roi de Prusse en cette cour, a reçu avant-hier son audience de congé. Le sieur Alfonse Sandoz Rollin, qui le remplace en la même qualité, a eu le même jour une audience de Sa Majesté, à laquelle il a remis ses lettres de créance.

Il circule ici l'extrait d'une lettre du Pérou, datée le 16 juin de l'année 1784. Cette lettre est de la teneur suivante :

“ Le 13 du mois passé, une secousse de tremblement de terre des plus terribles, ren-
versa

les juges de la donner au pauvre Sartorello, auteur d'un vol où le philosophe étoit intéressé. 15 Août 1779, p. 575. — 1 Mai 1783, p. 25.

versa en moins de cinq minutes de fond en comble toute la ville d'Arequipa, où rien n'a resté sur pied que le couvent des Récollets. Un pont de pierre très-solide ment construit est aussi totalement détruit. On a vu se déplacer à une distance de 400 toises, un terrain vaste & étendu, sans que les arbres du même terrain aient perdu leur verdure. Un potager considérable a essuïé le même sort, sans que les légumes en aient souffert. Plusieurs districts qui étoient auparavant des plus arides, offrent actuellement des sources d'eau si abondantes, qu'il s'en forme des rivières navigables. Malgré le nombre excessif des édifices tombés en ruine, celui des personnes ensevelies sous les décombres, n'excede pas 300. Les personnes qui ont eu le bonheur de se sauver, sont répandues çà & là dans la campagne. Les ecclésiastiques ont fait construire dans leurs jardins des huttes, où ils exercent leurs fonctions. Toutes les églises paroissiales de cette malheureuse ville, aussi bien que celles de l'évêché d'Arequipa, n'existent plus. Telle est la triste situation d'une contrée, à laquelle on donna jadis, à cause de ses richesses, le nom de Venise du Pérou (a). Les districts de Cumaná

(a) Observation remarquable, continuellement confirmée par de nouveaux événements, 1 Octob. 1778, p. 190. — 15 Juillet 1779, p. 449. — 1 Avril 1783, p. 527, 529.

15. Janvier 1785.

131

mana & de Moquequa sont totalement détruits. L'évêque de cette dernière province se voit réduit à chercher un abri sous des tentes, avec les habitans de son diocèse qui ont eu le bonheur d'échapper à la destruction. Une cabane formée de branches d'arbres entrelacées, leur sert de cathédrale. „

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 1 Décembre.) Il vient de paroître un édit en date du 6 Novembre, relatif aux mariages. Son objet est de remédier à divers abus qui s'étoient introduits par l'inobservation & par la fausse interprétation des anciennes loix portées à ce sujet. Ces actes qui appartiennent à la fois à la religion & à la police, se feront à l'avenir avec des formalités qui excluent toute clandestinité ; l'aveu des pere, mere, parens ou tuteurs des contractans, sera toujours nécessaire, & ils paroîtront aux accords qu'ils signeront. La séduction, les passions ne pourront plus former des unions inégales & souvent honteuses ; à l'âge de 17 ans, les filles ne pourront plus porter plainte contre leurs séducteurs, ni les forcer à les épouser ; tout ce qu'elles pourront obtenir, se réduira à des dédommagemens en argent. Le séducteur qui aura employé la violence, sera sévèrement puni, & même par l'exil de cinq ans dans les colonies ou dans les présides d'Afrique & d'Asie.

On a lu ici avec beaucoup d'avidité & d'intérêt les *Mémoires* & les *Anecdotes* du ministère

de Pombal. Ces deux ouvrages, imprimés l'un à Lyon, l'autre (si on en croit le titre) à Varsovie, ont déplu aux amis & aux parens de ce ministre ; quelques personnes auroient voulu, que les auteurs eussent été plus réservés dans le récit de quelques événemens qui tenoient à des personnes du plus haut rang : mais en général, tout le monde a reconnu la vérité de la narration. Il paroît même certain, que ces ouvrages ont été rédigés, quant à la substance, dans cette capitale. Les faits y sont si exactement circonstanciés, qu'il est difficile qu'un étranger ait pu avoir des informations si détaillées.

Lettre à l'auteur de ce Journal.

Monfieur,

J'ai écrit, il y a plus d'un mois, au gazettier de Leyde la lettre suivante, persuadé qu'il en feroit mention dans sa feuille, mais il a mieux aimé garder le silence que de convenir d'un tort. Je crois que vous la trouverez honnête & raisonnable, & que vous ne refuserez pas de lui donner place dans votre Journal ; d'autant qu'on m'assure que les journalistes de Liege (Esprit des Journaux) ont copié le gazettier mot pour mot, sans indiquer la source.

« Je suis Portugais, & connois aussi bien que votre correspondant, ce qui se passe dans ma patrie, que j'ai quittée depuis peu, & avec laquelle j'ai des rapports sûrs & constants. Si vous êtes aussi honnête homme & aussi ami de la vérité que je vous ai constamment supposé, vous ne refuserez pas de corriger ce que vous avez dit dans votre numero 94 touchant deux prétendus libelles supprimés à Lisbonne. Si ces ouvrages (les *Anecdotes & Mémoires* du ministère du marquis de Pombal *) ont déplu à certaines personnes, ce n'est qu'à raison de quelques récits délicats relatifs au

* 15 Juin
1783. p. 262.

— 1 Déc.

1783. p. 403.

— 15 Oct,

1784. p. 268.

15. Janvier 1785.

133

feu Roi, & nullement parce que ce sont des productions de l'envie & de l'esprit de vengeance. Vous avez rapporté, vous-même Monsieur, les décrets de la Reine actuelle, & en particulier celui du 16 Août 1781, (que sans doute Jean Pereira Ramos n'avoit pas encore réfuté en 1780), qui déclare le marquis coupable de plus d'un forfait, ne lui fait grace de la punition corporelle qu'à raison de son âge &c. Vous avez également rapporté la confiscation des biens de son fils, & son départ pour l'Angleterre avec une pension. Je pourrois, Monsieur, tirer hors de vos feuilles les preuves les plus décisives de la véritable idée que les gens impartiaux doivent conserver de ce ministre fameux. Auriez-vous oublié, Monsieur, ce que vous avez écrit vous-même ? D'ailleurs à qui persuader que le comte D'Albon, & tant d'autres écrivains de toutes les nations & de toutes les classes de citoyens, que les Etats du royaume dans un discours solennel adressé à la Reine en 1777, n'ont parlé de Pombal que par esprit de vengeance ? Vous êtes trop judicieux, pour le croire & trop équitable pour ne revenir pas sur vos pas. Je ne suis ni Jésuite ni janténiste. Je méprise comme vous, l'esprit de faction & de parti ; mais la première règle est d'être juste, & vous ne l'avez pas été. Vous croîez devoir annoncer que les *Mémoires* ne sont pas du marquis. Il faut n'en avoir pas lu une seule ligne, pour croire que l'auteur ait voulu les faire passer pour l'ouvrage de ce ministre. Il falloit vous borner à blâmer le titre & à avertir l'auteur d'y substituer : *Mémoires du ministère de Mr. de Pombal*. Je ne dirai rien du bon Hollandois, qui, comme vous l'assurez, en a traduit un tome entier sans comprendre le sens du titre ; comme cet article de votre feuille vous a été communiqué, il seroit injuste de vous imputer les choses singulieres qu'il contient. Je suis &c.

Br. le 7 Décemb. 1784.

ROD. DE PER. Y. S.

Extrait d'une autre lettre sur le même sujet.

Permettez, Monsieur, qu'une femme qui ne devoit se mêler que de son ménage, vous déferé le *petit Dictateur* de Leyde, qui après avoir calomnié les Orange, les Brunswick &c, s'est avisé tout-à-coup de faire l'apothéose du marquis de Pomбал. Je m'embarrasse très-peu des querelles que ce ministre fameux a eues avec les foidisans Jésuites, mais je ne puis souffrir qu'un homme qui a répandu le plus beau sang de Portugal, qui pour me servir d'une expression du C. d'Albon a frappé toute la nation d'une verge de fer, soit mis à côté des Sully & des Colbert, & qu'on ne puisse raconter ses faits, sans essuyer le magasin d'injures du *petit Dictateur*. Vous aurez vu peut-être (je ne sais si vous lisez constamment les manifestes pour ou contre les Puissances) dans son n°. 94 que tout ce qu'on a raconté de ce marquis est l'effet de l'imposture, de l'envie & de l'esprit de vengeance. Il dit que le plus grand jurisconsulte de l'Europe, qui selon lui est un certain Ramos, a réfuté d'avance tout ce qu'on peut écrire contre ce marquis, même le décret de la Reine donné le 16 Août 1781, un an après que ce Ramos eut prononcé ses oracles justificatifs. Il parle de certains *Mémoires* sortis d'une plume envenimée, & ces *Mémoires*, ne sont quant au fond que le résultat des événemens & des arrêts divers que lui-même (ainsi que tous les novellistes) ont consignés dans leurs feuilles. Une lettre anonyme lui a paru un argument propre à réfuter des faits avérés, publics, éclatans; des déclarations émanées du trône; les témoignages des écrivains les plus judicieux comme les plus impartiaux. Vous voyez donc, Monsieur, que si le *petit Dictateur* a le talent de faire noir ce qui est blanc, il a également celui de faire blanc ce qui est noir. Je suis &c.

M. A. Ranville de Bourgaçon.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 20 Décembre.*) On assure que la France a enfin déterminé la Hollande à faire des offres plus satisfaisantes à notre cour, & qui pourront éloigner le fléau de la guerre qui nous menace ; le 13 il est arrivé un courier de Versailles qui est allé descendre chez le prince de Kaunitz ; ce ministre a paru très-satisfait à l'ouverture des dépêches dont il étoit porteur, & s'est rendu aussi-tôt auprès de l'Empereur pour les lui communiquer. Depuis ce tems il en est arrivé deux autres, dont les dépêches étoient, dit-on, de la plus grande importance. On varie sur leur contenu ; ceux qui paroissent les mieux instruits, prétendent que les propositions d'accommodement que l'on y fait, sont favorables à notre cour. L'Empereur donnera dans peu sa dernière résolution ; en attendant la marche des troupes vers les Pais-bas continue. On dit qu'il n'est plus question du voiage de Sa Majesté.

Il vient de paroître un décret, concernant l'élection des supérieurs dans les couvens qui subsistent encore. En voici le contenu. 1°. Chaque monastere élira son supérieur, le provincial n'aura que le droit de confirmer l'élection ou de donner l'exclusion à un sujet incapable ; les religieux profès auront droit d'élire, la pluralité décidera. Il faudra tous les trois ans procéder à l'élection d'un nouveau chef ou confirmer l'ancien, s'il est reconnu capable. 2°. Les élus pourront eux-mêmes choisir leurs subalternes. 3°. Il ne sera ques-
tion

tion dans les chapitres provinciaux que d'élire un provincial, chaque couvent y enverra un seul religieux, c'est-à-dire, son supérieur. Le provincialat durera 6 ans; mais le provincial élu ou nouvellement approuvé par le chapitre, devra être confirmé chaque fois par l'évêque & gouvernement respectifs. 4°. Les emplois de définiteurs & de discrets ne subsisteront plus. 5°. Le provincial ne pourra jamais faire passer les individus d'un couvent à un autre, sans des raisons très-pressantes. 6°. Les visites que faisoient ci-devant les provinciaux de leurs provinces n'auront plus lieu. 7°. Les élections prescrites devront se faire par-tout durant les trois derniers jours de cette année; les chapitres provinciaux auront lieu au mois de Mai.

Sa M. I., pour favoriser la population & édification des forteresses de Thérésienstadt & Pless, a donné sous la date du 14 Octobre, l'édit suivant, augmentatif des privilèges accordés à ces deux places par l'édit de 1782.

1°. Ceux qui sont natifs du pays, pourront exercer toute espèce de métiers, sans en acheter la maîtrise.

2°. On fournira aux architectes civils les matériaux au même prix qu'on les donne à la direction des fortifications: ceux des habitants qui voudront construire des maisons à leurs frais, recevront les matériaux à crédit, en leur donnant un tems convenable pour payer.

3°. S. M. assure de sa bienveillance spéciale ceux qui contribueront à la population de ces deux forteresses.

4°. Ceux qui bâtiront à leurs frais, jouiront de l'exemption d'impôt, qui leur est assurée par les édits précédens, à raison de leur quote part dans les dépenses nécessaires pour l'édification de leurs maisons; de manière que s'ils ne tirent que la moitié de ces dépenses de la caisse publique, ils seront exempts de

toute imposition pendant vingt ans, & pendant 25 ans, s'ils n'en tirent que le quart.

Sa M. I. permet en outre, à ceux tant seulement qui sont exempts de tout soupçon d'évasion, & qui se distinguent par leur activité & leur industrie, de payer l'intérêt des sommes avancées par le gouvernement, sur le pied de 6 pour cent.

Tandis que plusieurs lettres nous annoncent, que la révolte en Transylvanie est prête à s'éteindre, d'autres la représentent comme étant toujours de la plus dangereuse conséquence. La raison de cette contradiction apparente est, que les révoltés sont partagés en différens corps & que, dans le tems que l'un fait des offres pour se soumettre, l'autre, dans un autre comté, continue ses ravages. Ils ont été battus & dispersés toutes les fois qu'ils ont rencontré des troupes impériales : cependant ils osent encore revenir à la charge. Deux régimens & une grande partie de la garnison de Temeswar ont reçu ordre de marcher vers la Transylvanie. Le vieux Horiah, païsan valaque, un des chefs des rebelles, ayant eu la cruauté de faire empaler vifs 2 de nos officiers, l'un d'Esterhazi, l'autre d'Orosz, on a fait essuier le même sort à son fils qui n'avoit que 13 ans. Depuis ce moment, les révoltés sont devenus plus furieux que jamais. Jusqu'à présent, nos troupes n'ont fait feu que quand elles y étoient forcées, l'ordre vient de leur être expédié de ne plus ménager ces scélérats, auxquels plusieurs Turcs & quelques Hongrois se sont joints, pour mettre tout à feu & à sang. Les lettres du Grand-Waradin sur-tout ne

parlent que des horreurs commises par ces furieux. Le 1 Novembre une bande de ces rebelles massacra quatre officiers de justice qui venoient d'arrêter un de leurs chefs. Le 2, ils assassinèrent 25 gentilshommes, ainsi que le bailli Brad, retirés dans le village de Kriftor. Le 3, ils firent sauter, dans le village de Kibitze, la maison du receveur général des péages; Mde. Balogh fut précipitée du plus haut étage de sa demeure sur des fourches que tenoient élevées ces barbares. M^r. Balogh & nombre d'autres gentilshommes furent assommés avec leurs épouses. Après avoir mis le feu à la maison de George Kalona, prédicant réformé, ils jetterent vifs dans les flammes ses deux enfans. M^r. Czigar fut pendu & coupé en pieces. Sa femme & ses enfans ne purent échapper à la mort. Un détachement du régiment de Croffi, arrivé au moment où ces bourreaux alloient continuer, en tua plus de 30 & dispersa le reste. C'est un bonheur que les Valaques du Nord de la Transylvanie, aguerris & disciplinés (a), n'aient pas pris part à la révolte des autres,

(a) Ces Valaques n'ont pas à beaucoup près l'air mal-propre & dégoûtant des autres. Leur uniforme est le gris avec des paremens rouges. Ils portent pour ainsi dire les armes d'une main & poussent la charrue de l'autre. Toute cette contrée, qui embrasse les vallées pittoresques du mont Crapach vers la Pologne & la Moldavie, est du plus grand intérêt depuis qu'elle fait l'objet des soins de Mr. d'Entzenberg, & que cet homme de génie a changé
en

15. Janvier 1785.

139

fans quoi il eût été difficile de garantir cette province & le bannat de Temeswar d'une révolution. Comme leurs officiers sont presque tous Allemands, François ou Italiens, ils n'auront pas peu contribué à les contenir dans le devoir. Ils sont d'ailleurs unis quoique fort ignorans (a), & ont par-là moins de rapport avec les Grecs & les Russes dont

en cultivateurs & en soldats les plus ineptes & les plus paresseux des hommes (1 Nov. 1780, p. 364). Ceux qui ne s'accommodoient pas de cette heureuse réforme, se sont retirés dans les montagnes où ils vivent dans l'inertie, la crasse & la misère, sous des cabanes qu'aucun élément n'épargne. Ils peuvent se dire :

*Nos, mortale genus, terris remoramur inertes,
Construimus luteas, vilia tecta, domos.*

(a) Un d'eux s'outint un jour à un de mes amis que le schisme des Grecs consistoit à faire le tour de l'autel de gauche à droite, tandis que les Latins le faisoient de droite à gauche. — J'ai vu dans leur église de Rodnau, lieu célèbre par ses mines d'argent aux confins de la Moldavie, un tableau où Jésus-Christ allant au Calvaire & portant sa croix, étoit accompagné de St. Jean qui le consolait & l'encourageoit en lui présentant un crucifix. — Leur évêque homme éclairé & zélé (Athanafius Rednik de Giulafalva) pour leur donner une idée juste du schisme & de l'union, a fait peindre & graver un arbre ecclésiastique assez semblable à celui de Mr. Cars. Les Peres grecs & latins des Conciles de Lyon & de Florence sont attachés à l'arbre, Photius, Marc d'Ephèse en sont retranchés avec Arius & Nestorius que l'enfer engloutit. Ce tableau exposé dans les églises ramena beaucoup de schismatiques.

les rebelles se flattent d'être appuyés dans le besoin. (a)

TRIESTE (le 10 Décembre.) On écrit de Laubach que dans la nuit du 5 de ce mois on y a ressenti trois violentes secousses de tremblement de terre.

FRANCFORT (le 27 Décembre.) Son Exc. le comte de Colloredo, directeur général de l'artillerie, est parti de Vienne, chargé d'une commission secrète. — Il y a ordre, dit-on, de mettre en bon état de défense les places de Dusseldorff & de Juliers, & de tenir les canons tout prêts à agir en cas de besoin. — Le bruit court qu'un traité secret a été conclu à Dresde, entre Sa M. le Roi de Prusse & l'Electeur de Saxe. — Il se confirme que la cour de Vienne a demandé aux Princes d'Empire, de ne pas permettre, que leurs troupes fussent à la solde des Etats-généraux dans ces circonstances, & même de leur interdire la recrue sur leur territoire. — On a défendu non-seulement la sortie, mais encore la vente des fourrages dans les

(a) Marie-Thérèse avoit par des moyens divers tâché de les réunir tous. L'évêque valaque & les Religieux Basilites de Balasfalva, seconderent vivement ses desseins. Mais ces travaux aussi avantageux au repos de l'Etat qu'à l'Eglise catholique, ne furent pas continués longtems avec la même ardeur... Ce n'est pas dans des tems de paix, mais dans des tems de division & de désordre qu'il faut juger des effets que la diversité des cultes peut produire sur la chose publique.

15. Janvier 1785.

141

électorats de Treves , de Maïence & Palatin , étant plus facile de les trouver chez les particuliers , que chez les monopoleurs. On croit que la même défense a été faite dans l'électorat de Cologne. — Selon une liste des troupes impériales , qu'on voit circuler ici , elles montent à 364,205 hommes. — Un écrivain autrichien a présenté sur le commerce des sujets de l'Empereur , divers détails , dont voici les résultats :

Il évalue ce commerce à 58 millions & demi de florins annuellement , dont 31 sont en marchandises d'exportation , & 27 & demi en denrées d'importation. Selon cet écrivain le commerce du Levant forme un objet de 12 millions par an , sur lesquels le bénéfice est de 3 ; celui de la Baltique & de la Mer du Nord en forme un de 10 millions , dont 2 de profit ; celui de la Mer-noire est porté à 4 millions , & le bénéfice à 1 ; celui des Indes-orientales à 8 millions , & le bénéfice qui en résulte à 2 ; celui de l'Amérique l'est de 3 millions ; mais les marchandises de retour ont jusqu'à présent excédé celles d'envoi ; cependant comme la consommation que les Autrichiens font des premières ne va guère à plus d'un demi million , ils exportent le reste ailleurs , & ce commerce peut être regardé comme avantageux. Autrefois le commerce avec la France alloit à 6 ou 8 millions , il n'est plus que de 3 , & la balance est d'un million au désavantage des Autrichiens ; elle leur est aussi défavorable avec les Hollandois , avec qui ils font un commerce de 6 millions , & perte de 2 ; celui avec la Russie par terre & la Pologne , est de 2 millions & demi , & le bénéfice d'un million ; avec les Etats ottomans , 3 millions & demi , dont 1 & demi sont en perte.

COLOGNE le 30 Decembre.) S. A. S. Monseigneur

seigneur notre Archevêque-Electeur, ayant reçu tous les Ordres sacrés, est reparti le 20 vers 11 heures du matin, pour Bonn, sa résidence.

Le général de Lilien est arrivé ici hier au soir & descendu à l'hôtel du St. Esprit. Aujourd'hui, vers les trois heures après-midi, nous avons vu passer, par cette ville, une division du beau régiment de Wurmsér, d'environ 200 bouffards. L'état-major est attendu demain. Les autres divisions suivront incessamment; il n'en est défermé aucun homme sur la route.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 30 Décembre.) Il paroît une ordonnance impériale, en date du 18, accordant un pardon général à tous les défermeurs des troupes de Sa M. qui ne sont coupables d'aucun autre crime grave, & qui, à commencer du 1 Janvier jusqu'au dernier Avril de l'année prochaine, viendront rejoindre les troupes impériales dans les Pais-bas, pour y recommencer leurs années de service; il est déclaré dans la même ordonnance, que ceux qui à leur retour ne seroient plus en état de s'acquitter de leur devoir, pour le service militaire, auroient pleine liberté de s'établir & demeurer dans les Pais-bas de Sa M. Impériale.

Nous nous tenons de plus en plus assurés de la neutralité de la France, s'entend pour ce qui regarde la liberté de l'Escaut, car
nous

15. Janvier 1785.

143

nous croïons qu'elle défendrait les Hollandois, si Sa M. I. exigeoit d'autres avantages. La grande preuve que nous favons à quoi nous en tenir, c'est que nous tirons de Luxembourg l'artillerie & les munitions qui s'y trouvent.

ANVERS (le 27 Décembre.) M^r. le comte de Proli a prêté serment le 13, en qualité d'amiral de l'Escaut; quelques jours après il s'est rendu à bord des deux cutters qui mouillent dans ce port, où il a été reçu avec des cris de joie répétés par tout l'équipage, auquel il avoit fait distribuer de l'eau-de-vie. Ces deux cutters sont partis pour Saint-Philippe, aiant à bord des fusils, de la poudre & autres munitions de guerre; nous attendons 18 autres cutters. — On a ordonné aux boulangers de la garnison, de cuire des pains pour deux mille hommes de plus.

LA HAYE (le 31 Décembre.) Les préparatifs hostiles se continuent ici, mais avec la lenteur qu'entraîne nécessairement la constitution. Quoique le commandement de l'armée de l'Etat doive être probablement remis à un général étranger, on donne cependant pour certain que S. A. le Prince d'Orange se rendra à Breda, où il tiendra un quartier général; son départ aura lieu vers la fin de Février. Les dispositions que l'on fait déjà pour ce voïage du Statthouder, ont donné lieu à un bruit fort désagréable, qui a couru pendant quelques jours dans cette ville.

M^r. de Kalitchoff, ministre de Russie, a eu le 20 au matin une conférence avec les

II. Part.

K

Etats-généraux, & a communiqué, dit-on, par ordre de l'Impératrice sa Souveraine, à L. H. P. que Sa M. Impériale leur recommandoit la modération, & de tâcher de faire un accommodement avec l'Empereur; que pour y parvenir elle leur conseilloit de renouer la voie de négociation; & que, de son côté, elle vouloit coopérer de son mieux, pour porter les choses à être accommodées à l'amiable; mais on ne dit pas que cette Princesse a offert sa médiation pour y parvenir.

Ce qu'on a dit de notre traité avec les Suisses n'est pas exact, nous n'avons de traité d'alliance qu'avec le canton de Berne & les Grisons; & on doute fort que ces alliés de de vieille date se mêlent de nos affaires.

MASTRICHT (le 29 Décembre.) L'on fait des préparatifs formidables pour mettre notre ville en état de défense: 400 chariots nous ont amené de copieuses munitions de guerre: il est arrivé un renfort de 6 bataillons & 80 pièces de grosse artillerie. On vient de faire proclamer, par ordre du magistrat, aux bourgeois, de faire des provisions de vivres. Il est apparent qu'on veut défendre cette place en cas qu'elle soit attaquée. Et comme la république abandonnée à ses propres forces ne seroit pas en état d'exposer 12 à 14000 hommes de ses meilleures troupes, on doit en conclure qu'elle est assurée d'être secourue efficacement.

AMSTERDAM (le 23 Décembre.) On a reçu ici la fâcheuse nouvelle, qu'un grand nombre de navires de diverses nations, ont

15. Janvier 1785.

145

eu le malheur de périr & de faire naufrage sur les côtes d'Angleterre. On compte parmi ceux qui sont perdus, le navire de la compagnie des Indes-orientales la Liberté-belgique, destiné pour Batavia, & qui avoit mis à la voile du Texel le 13 de ce mois.

Mrs. les nobles & vénérables bourguemaîtres de cette ville instruits des ravages que cause l'inoculation *, avoient résolu de la défendre absolument ; mais après une longue délibération ils ont cru pouvoir la permettre encore sous des conditions exprimées dans la résolution suivante. “ Messieurs les docteurs

„ en médecine sont prévenus par les inspec-
„ teurs du college médical, que Mrs. les
„ bourguemaîtres sont portés à permettre
„ provisionnellement & pendant l'épidémie
„ actuelle de la petite-vérole, l'inoculation
„ d'icelle dans cette ville, sous la direction
„ d'un médecin gradué, qui exerce ici la
„ pratique, à tous ceux qui en demanderont
„ permission à leurs Nobles & Vénérables par
„ requête; à condition que par la même re-
„ quête, le docteur en médecine, chargé de
„ la direction de ce traitement, & celui qui
„ sollicite la permission de faire administrer
„ l'insertion de la petite-vérole, chacun
„ dans sa relation, s'engagent expressément
„ de ne pas laisser sortir de la maison la
„ personne inoculée, depuis le moment de
„ l'insertion, jusqu'à son entière guérison,
„ & d'user en outre de toutes les précautions
„ imaginables, afin que d'autres n'en soient
„ pas infectés. Avec injonction à celui qui

* 15 Mai
1784. p. 92.

„ qui aura obtenu la permission de faire
 „ inoculer, de délivrer ensuite à leurs Nobles
 „ & Vénérables un rapport par écrit, signé
 „ par le médecin, du résultat de la mala-
 „ die. „

Fait à Amsterdam, le 14 Décembre 1784.

F R A N C E.

PARIS (le 31 Décembre.) Le 21, le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'Empereur, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle il a présenté à Sa Majesté le prince de Stahremberg. Cet ambassadeur a été conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine & de la famille royale, par le sieur Tolozan, introducteur des ambassadeurs; le sieur de Séqueville, secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des ambassadeurs, précédoit. — Le 19, le comte de Ségur, ministre-plénipotentiaire du Roi près l'Impératrice de Russie, & le vicomte de Vibraye, son ministre-plénipotentiaire près l'Electeur de Saxe, ont eu l'honneur de prendre congé de Sa Majesté pour se rendre à leurs destinations, étant présentés par le comte de Vergennes, chef du conseil royal des finances, ministre & secrétaire-d'Etat aiant le département des affaires étrangères.

Les choses relativement à la guerre ou à la paix sont toujours dans le même état. On veut, que l'Empereur n'ait point écrit au Roi, mais seulement à la Reine; & il ne paroît pas, qu'il soit disposé à se désister de

ses prétentions. Les préparatifs de guerre se continuent, mais on croit toujours à la paix.

Au moment que nous offrons notre médiation entre l'Empereur & les Provinces-unies, nous avons besoin nous-mêmes de médiateurs pour notre démêlé avec le Portugal, relativement aux établissemens sur la côte d'Afrique : & c'est le Roi d'Espagne, qui a bien voulu se charger d'accorder un différent, dont on parle à peine ici, mais qui paroît assez important à Lisbonne, pour envoyer ici courier sur courier à l'ambassadeur de Portugal, afin de le voir bientôt terminé.

La nuit du 23 au 24, à une heure & demie, le feu s'est manifesté à l'hôtel de Penthievre. L'incendie, qui a duré jusqu'à cinq heures du matin, de la manière la plus alarmante, a détruit toute l'encognure de l'aîle gauche. S. A. S., qui faisoit sa prière au moment où l'on s'est aperçu du feu, a montré le plus grand sang-froid au milieu de cet embrasement; ce prince charitable n'a pas oublié l'humanité dans ce moment de désastre. Il a fait distribuer du bois à brûler pour chauffer les gardes françoises & suisses, le guet à pied & à cheval & le pauvre peuple, qui ont arrêté les progrès de l'incendie : on fait monter la perte à 500,000 livres.

Les officiers françois qui reviennent de l'Inde, justifient les cruautés de Typoo-Saïb, s'il est possible de les justifier, en assurant que les Anglois ont commis toutes sortes d'horreurs sur les soldats prisonniers de Hinder Ali Kan. Le nouveau Nabab ne s'est pas

borné à livrer le général Matthews & ses compagnons aux plus affreux supplices, il a encore fait mutiler un grand nombre d'Anglois qui aujourd'hui sont décédés ou réduits au sort le plus triste. Typoo Saib a choisi parmi les prisonniers ceux qui sachant des arts peuvent lui être de quelque utilité. Il les a fait passer au fond de ses Etats, & a notifié au conseil de Madras que cette portion de ces captifs s'étoit fait Mahométane. Comme les Anglois ont accusé M^r. de Suffren d'être la cause de ce malheur, il ne sera pas inutile de transcrire sa réponse à quelques officiers prisonniers du Prince indien, qui avoient réclamé la protection de ce général.

“ J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; je suis bien fâché d'apprendre que vous n'éprouvez pas de la part du Nabab les traitemens que vous aviez lieu d'attendre de lui, d'après les promesses qu'il m'avoit faites. Si Mrs. Hughes, Macartney & Coote, avoient accepté le cartel proposé par Mr. Duchemin & par moi, vous n'auriez pas été conduits à Chillambram ; c'est à eux seuls que vous devez vous en prendre, de la nécessité désagréable où je me suis trouvé : c'est malgré moi que j'ai été forcé de vous exposer à une situation dans laquelle vous courez les risques d'éprouver les mauvais traitemens dont vous vous plaignez. ”

J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur,

Suffren.

Voilà deux Numéros de M^r. Linguet, le 38 & 39^e. dont la publication est suspendue ; le premier contenoit un plaidoyer en faveur

de la liberté de l'Escaut ; l'autre N°. commence par des considérations nouvelles, sur le même objet ; mais le morceau le plus piquant, est celui qu'il a intitulé : *Discours tenu ou à tenir par un ministre de France au conseil-d'état à Versailles*, sur les vrais intérêts de la nation, relativement à l'ouverture de l'Escaut. Ce discours dans lequel M^r. Linguet prête à notre ministre ses opinions & son langage, est fort extraordinaire. Il y a apparence qu'on n'en permettra pas la publication.

L'académie françoise a élu, le 16 de ce mois, avec l'agrément de Sa Majesté, l'abbé Maury, vicaire-général de Lombez, & prédicateur ordinaire du Roi, pour remplir la place vacante par la mort du marquis de Pompiignan.

L'académie roiale des Inscriptions & belles-lettres a tenu le 12 de ce mois une assemblée publique où l'on a lu plusieurs pieces remarquables, entr'autres des *Observations sur le degré de certitude des éclipses, rapportées par Confucius dans son ouvrage intitulé Thun-tsieou, depuis l'an 720 jusqu'en 495 avant Jesus-Christ*, par le S^r. de Guignes. L'auteur fait voir que les éclipses dont il est fait mention dans cet ouvrage, ne peuvent servir à établir la certitude de l'histoire chinoise, parce qu'on ne connoit pas assez le calendrier que Confucius a suivi ; que son texte est regardé comme rempli de fautes ; qu'on n'y trouve pas assez de détail sur ces éclipses pour les calculer, & qu'elles ne

sont rapportées que relativement à l'astrologie à laquelle les Chinois ont été adonnés de tout tems, comme ils le sont encore à présent. L'abbé Guenée a lu la quatrième partie de son *Mémoire sur la Palestine, considérée principalement par rapport à sa ferti-*

* 1 Avril *lité* *, depuis l'entrée des Croisés en 1099, f779. p. 487. jusqu'à la conquête de Selim en 1517. Il expose dans cette dissertation les principaux objets de culture, les anciens qui s'y conservoient encore, ceux qui avoient disparu, & les nouveaux qui y furent introduits vers cette époque.

Depuis que la fameuse comédie *le Mariage de Figaro* a paru imprimée, on est plus convaincu qu'auparavant de la sagesse des raisons pour lesquelles le gouvernement en a pendant bien du tems arrêté la représentation. Encore assure-t-on que l'impression n'est pas conforme au manuscrit de l'auteur. Il en avoit d'abord paru une édition tout-à-fait supposée; celle qu'on voit aujourd'hui pour être plus vraie, n'est cependant ni exacte ni complète. On ne croit pas que cette pièce paroisse sur les théâtres étrangers; comme elle n'aura pas ailleurs les protecteurs & les promoteurs qu'elle a ici, il est à croire que l'honnêteté publique, le respect des mœurs, l'intérêt de tous les Etats qui y sont joués d'une manière indécente, s'opposeront aux progrès de l'enthousiasme qui a accredité parmi nous cette originale production.



15. Janvier 1785.

151

Lettre à l'auteur du Journal.

Metz le 27 Décembre 1784.

Il y a quelques tems qu'un seigneur passant sur la grande route depuis le château de la Grange jusqu'à Thionville, perdit une cassette qui renfermoit une somme considérable. Elle fut trouvée par le berger du dit château qui est maintenant jardinier près de Thionville, il se nomme Joseph Durand. Comme il préfère le salut de son ame à la possession d'un bien qui ne lui appartient pas, il me prie de vous écrire pour vous engager d'annoncer dans vos Journaux que celui qui a fait cette perte, peut s'adresser à lui, en lui donnant des preuves suffisantes & des notions de ce que la dite cassette renfermoit. La reconnoissance de celui qui retrouvera cette somme, égalera sans doute vos bienfaits à son égard. J'ai l'honneur d'être, &c. (a)

Coisle, marchand.

(a) J'avoue que je n'ai pas lu cette lettre sans attendrissement. Qu'on compare la probité philosophique avec celle de ce bon berger ; & l'on verra la différence qu'il y a dans la conduite morale, entre un homme qui croit au *salut de son ame*, & de celui qui croit n'en pas avoir ! — Du reste, si après des recherches suffisantes, Joseph Durand ne découvre pas le propriétaire de la cassette, il peut la garder & en faire son profit, sans exposer le *salut de son ame*. C'est la décision des plus habiles théologiens, à laquelle il m'a toujours paru qu'il falloit adhérer, particulièrement par la raison qu'elle sauve le bien du propriétaire, qui peut le revendiquer en tout tems sur celui qui l'a trouvé ; au lieu que s'il a été distribué aux pauvres ou employé à de bonnes œuvres, on chercheroit en vain à le faire reproduire. *Mais si le bien est dissipé ? Où est-il dit qu'il le fera ? Dans le pre-*
mier

NOUVELLES DIVERSES.

Dans la nuit du 13 au 14 Décembre, la Grande-Duchesse de Toscane est heureusement accouchée d'un prince, qui a reçu sur les fonts de Baptême les noms de Louis, Joseph, Jean, Renier. — Le 13, la Reine de Naples est accouchée d'une princesse, qui a reçu au Baptême les noms de Marie, Antoinette, Thérèse, Amélie, Jeanne-Baptiste, Françoise, Gaëtan, Anne, Lucie. — L'escadre espagnole aux ordres de M^r. d'Ariftizabal, qui a apporté à Constantinople les présens de Sa Majesté Catholique pour le Grand-Seigneur, est partie pour Malte, d'où elle retournera à Carthagene: elle avoit été chargée d'une quantité de poudre à canon pour notre gouvernement; mais cette poudre, dit-on, a été trouvée de si mauvaise qualité, que la Porte a voulu déduire du prix une somme de 60 mille piastras; les négocians espagnols n'ayant pas voulu consentir au rabais, la poudre leur sera rendue dans sa totalité. — Le divan a été extraordinairement assemblé au sujet de la révolte des Janissaires & d'une partie du peuple à Alep en

mier sentiment la perte est possible, dans l'autre elle est certaine.... En tout cas, s'il faut donner cette cassette aux pauvres; un *berger*, un *jardinier* ne sont pas riches, & il n'y a pas de pauvre qui la mérite mieux que celui qui n'a pas voulu la garder.

Syrie: il y a été résolu d'user de rigueur envers les révoltés, d'en punir exemplairement les chefs, & de forcer les habitans à recevoir Abdi-bacha. — Les papiers anglois viennent d'être défendus en France; le motif de cette prohibition porte sur deux causes; la première c'est que tout le monde se mêle de savoir l'Anglois; la seconde, c'est que les gazettes de Londres s'attachent à publier des anecdotes fausses & scandaleuses, de la cour de Paris. — On avoit cru pouvoir obtenir la permission de rendre public en France, l'ouvrage de M^r. Necker; mais des ordres positifs ont été envoyés aux gardes des frontieres du royaume & aux barrieres des grandes villes, pour le saisir à son entrée, & le confisquer comme article de librairie défendu. On dit que l'auteur se perd en spéculations incompatibles avec la constitution du royaume, & alarmantes pour plus d'un ordre de la société. Si M^r. Necker dévoile des vues analogues à celles d'un de ses admirateurs *, on ne perdra rien en fermant à son livre l'entrée du royaume. — Le bruit d'une prochaine élection d'un Roi des Romains, ne paroît pas appuyé sur des fondemens assez solides pour mériter la confiance des gens instruits. — Le comte de Maillebois a reçu les complimens d'usage, sur son prochain départ pour la Hollande; le 26 Décembre il a pris congé de Leurs Majestés & de la famille royale. — Le régiment de Migazzi, qui étoit en marche pour les Pais-bas, a reçu contre-ordre & a rebroussé chemin vers Freybourg.

* 15 Janv.
1783. p. 102.

bourg. L'on ne fait encote, si ce contre-ordre a quelque rapport aux mouvemens, qu'on annonce du côté de l'Alsace. Il paroît assez certain, que la France va y rassembler une armée d'observation. — Le mémoire présenté aux Etats-généraux de la part de l'Impératrice de Russie, est de la teneur suivante.

Toutes les démarches de l'Impératrice, depuis le commencement de son regne, ayant toujours été dirigées par l'amour de la paix & de la tranquillité générale, Sa M. Imp. ne sauroit voir avec indifférence la situation fâcheuse, dans laquelle la république se trouve de nouveau plongée: elle ne dissimule point à L. H. P. ses sentimens pour S. M. l'Empereur des Romains, son ami & son allié: elle a aussi manifesté en tant d'occasions l'intérêt, qu'elle n'a jamais discontinué de prendre au bonheur de la république, que L. H. P. ne peuvent envisager que comme une suite de ces dispositions le regret, avec lequel Sa M. Imp. a vu tout d'un coup interrompre les négociations amiables par des voies de fait, qui semblent ne laisser à l'Empereur d'autre parti à suivre, que celui que lui dicte le soin de sa dignité compromise à la face de toute l'Europe. L'Impératrice, guidée par la persuasion de faire une chose agréable à la république, & desirant prévenir des suites qui pourroient affecter le repos général de l'Europe, a ordonné au sousigné d'inviter L. H. P. de vouloir bien, tandis qu'il est tems encore, aviser aux moïens que leur sagesse leur suggérera, pour ouvrir derechef les voies aux négociations, qui viennent d'être interrompues si malheureusement, & obvier par-là aux progrès d'une méfintelligence, qui menace de dégénérer en une guerre ouverte. Les considérations du bien-être de la république, attaché à la conservation de la paix d'un côté, & de l'autre les sentimens pacifiques que Sa M. l'Empereur a toujours fait paroître, & dont il ne se départira qu'à la dernière extrémité, ne laissent au-
cur

15. Janvier 1785.

155

«un doute à l'Impératrice, que L. H. Puissances, en donnant à ses invitations, dictées par les motifs les plus purs & les plus respectables, le degré d'attention & d'égard qu'elles méritent, ne prennent une résolution digne de leur prévoyance, & telle enfin qu'il en puisse résulter un arrangement salutaire & utile aux deux parties. — Les nouvelles de Bruxelles du 7, annoncent l'ordre de statuer tous les préparatifs de guerre, ce que les uns regardent comme une preuve certaine de la paix, tandis que d'autres en concluent que la guerre se portera sur le Rhin.

 J'ai reçu le *mémoire* touchant Mr. le Febre d'Orval, dont je ferai usage dans l'occasion.

Le correspondant de B*** auroit trouvé dans le Journ. du 15 Mai 1783, p. 108, le passage qu'il me demande touchant la prétendue *comédie jouée par l'ancien testament*; s'il avoit lu ce *numéro* avant de supposer que j'avois négligé de satisfaire à sa demande.

Malgré l'avis bien clair, inséré dans le Journal du 1 Décembre (p. 555) touchant la diatribe du *scélérat obscur*, & les moyens de la distinguer, de charitables religieux viennent encore de l'adresser à un de mes amis, comme une chose neuve & importante, & qui doit lui ouvrir les yeux sur le danger de ses liaisons. Ils peuvent s'adresser à moi, pour recevoir sa réponse qu'il m'a chargé de leur remettre; à moins qu'à raison du voisinage, ils aiment mieux aller la prendre chez lui.

Lettre de l'auteur du Journal à Mr. le B. rédacteur de la Feuille du Jour, ou gazette journalière de Liège.

« J'ai été un peu surpris de me voir tout-à-coup dans la *Feuille du Jour* n°. 37, & d'y être accusé d'*avoir inventé une nouvelle manière de créer des autorités*, en renvoyant à ce que j'ai dit ailleurs. J'aurois cru, Mr, que ce renvoi n'étoit autre chose que le moyen de réunir

nir

nir les observations relatives à la même matière, pour mettre le lecteur en état d'en juger l'ensemble ; & que ce n'étoit-là ni une découverte, ni la sottise de se donner soi-même pour une autorité.

N'oserois-je pas vous prier, Mr., de ne dire ni du bien, ni du mal de moi sur la foi de lettres anonymes ; je pense que la raison, l'équité, l'honnêteté & la bonne police, sont d'accord avec ma demande. Si vous en jugez autrement, il vous sera très-libre de n'en pas faire cas. Je suis &c. »

Hermalle le 18 Décembre 1784.

Seconde lettre au même.

« Je vous dois des remerciemens distingués pour les titres honorables que vous m'accordez dans votre feuille (n^o. 2. 1785. p. 13). Je dois être bien flatté de m'y voir nommer un *maniaque*, un faiseur de *rapsodies*, qui *outrage la raison* ; qui avance des *maximes monstrueuses*, & des *absurdités qui ne méritent pas même d'être réfutées par le raisonnement*. Cela est certainement fort honnête & sur-tout fort juste ; car la *maxime* que *la manie du suicide est née du sein de la philosophie*, est non seulement établie par Mr. Seguiet dans le plus éloquent de ses *requisitoires*, par feu l'archevêque de Paris dans une *lettre pastorale* digne des premiers siècles de l'Eglise, &c ; mais elle est reconnue par l'auteur même du *Système de la nature*, & par les coryphées les plus vantés de la *philosophie* qu'on appelle du jour, comme votre feuille. A cela vous opposez l'exemple d'un cordonnier que la philosophie n'a pas tué. A la bonne heure ; mais quand vous n'aurez pas d'autres preuves à alléguer contre des assertions qui vous déplaisent, songez qu'il ne vous est pas permis de prendre ou d'emprunter des injures pour les combattre.

Envisagez, je vous prie, ce conseil amical, que je vous donne pour la seconde fois, comme une preuve de l'intérêt que je prens à votre bien-être. Je fais que dans les circonstances

15. Janvier 1785.

167

où vous vous trouvez, l'existence de votre feuille ne peut vous être indifférente, & c'est par cette seule considération que je m'interdis tout autre moyen de vous faire comprendre vos torts. Si vous doutez de la réalité de cette disposition *qui n'est point née du sein de la philosophie*, vous ne manquez pas d'occasions d'acquérir là-dessus de nouvelles lumières. Je suis &c.

P. S. J'ai quelque espérance de ne plus recevoir pour réponse: que les belles choses que vous me dites ne sont pas de votre invention. Vous n'ignorez pas qu'un écrivain est responsable de tout ce qu'il raconte au public, & que s'il a l'imprudence de répéter ces sottises des anonymes, il se constitue caution pour leur lâcheté.

Dans le dernier Journal, p. 7, ligne pénult. après *Prusse* ajoutez le *m* et étoient. — P. 8, l. 14, avoient lisez avoit. — P. 26, l. 15, les lisez des — P. 27, l. 2 de la note (a), SECUNDINUS lisez SECUNDINS. — P. 41, l. 12, heures lisez lieues. — P. 49, l. 15, Aërostratie lisez Aërostatie. — P. 55, l. 2. de la note (a), bonna lisez bouna. — Ibid. l. 12 de la note (b), placez une virgule après Huns, & au lieu de concentrée lisez concentré (les Huns sont répandus dans toute la Hongrie & les provinces voisines; mais cette race particulière habite une contrée de la Transylvanie. On voit par un nouvel exemple, combien une lettre & une virgule dérogent à la vérité du sens). — P. 77, l. 9, per lisez par. — P. 79, l. 9, que je n'ai lisez que je n'avois.

La seconde feuille du 1 Décembre, absolument nécessaire à ceux qui conservent la suite & l'ensemble du Journal, qu'on avoit oublié de joindre au 15 Décembre, est insérée dans le numéro actuel, dont les souscripteurs sont priés de la tirer pour la substituer à celle qui s'est trouvée si défectueuse par la raison que l'on a dite.

TABLE.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	111
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	114
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	115
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	116
ITALIE.	{ <i>Rome.</i>	121
	{ <i>Naples.</i>	122
	{ <i>Venise.</i>	123
	{ <i>Milan.</i>	127
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	129
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	131
ALLEMAGNE.	{ <i>Vienne.</i>	135
	{ <i>Trieste.</i>	140
	{ <i>Francfort.</i>	140
	{ <i>Cologne.</i>	141
PAYS-BAS.	{ <i>Bruxelles.</i>	142
	{ <i>Anvers.</i>	143
	{ <i>La Haye.</i>	143
	{ <i>Mastricht.</i>	144
	{ <i>Amsterdam.</i>	144
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	146
	<i>Nouvelles diverses.</i>	152